

**LA FORMATION EN ANGLAIS  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES  
FRANCOPHONES DU QUÉBEC**

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**JUILLET 2021**

Dépôt légal – 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-89697-5 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-89698-2 (version PDF)

**Conception, direction et rédaction**

Pierre Boutet

**Recherche et rédaction**

Éveline Giles

**Collaboration à la rédaction**

Conrad Ouellon, expert-conseil

**Soutien professionnel et technique**

Maryse Savard, édition

Chantale Bordeleau, RévisArt, révision linguistique



## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
<b>CHAPITRE 1 LES AVIS ET LES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SUJET DE LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET ACADÉMIQUES.....</b>	<b>5</b>
1.1. L'avis de 1986 : <i>La place du français dans l'information scientifique et technique</i> .....	5
1.2. L'avis de 1989 : <i>Le français dans les publications scientifiques et techniques</i> .....	6
1.3. L'avis de 1991 : <i>La situation du français dans l'activité scientifique et technique</i> .....	6
1.4. Le mémoire de 1998 : <i>Réflexion du Conseil de la langue française sur le document L'université devant l'avenir</i> .....	7
1.5. L'étude de 2012 : <i>Le défi de former une relève scientifique d'expression française</i> .....	8
1.6. La langue française dans l'enseignement et dans les sciences.....	9
<b>CHAPITRE 2 LA FORMATION EN LANGUE ANGLAISE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN EUROPE .....</b>	<b>13</b>
2.1. <b>Un aperçu des organismes et des mécanismes supranationaux.....</b>	<b>13</b>
2.1.1. La position de l'Organisation de coopération et de développement économiques .....	13
2.1.2. La position du Conseil de l'Europe.....	14
2.1.3. Le processus de Bologne.....	16
2.1.4. Les programmes Erasmus et Erasmus+ .....	18
2.1.5. Le processus de Bologne et l'évolution de l'enseignement supérieur en France.....	19
2.2. <b>Un aperçu des activités de formation en anglais dans l'espace européen non anglophone, la France exceptée.....</b>	<b>21</b>
2.2.1. Le nombre d'activités de formation en anglais dans l'enseignement supérieur européen.....	23
2.2.2. La fréquentation des programmes enseignés en langue anglaise.....	25
2.2.3. Les domaines couverts par les programmes offerts en anglais.....	26

<b>2.3. Un aperçu des activités de formation en anglais en France.....</b>	<b>26</b>
2.3.1. Le nombre d'activités de formation en anglais dans l'enseignement supérieur français.....	27
2.3.2. La fréquentation des programmes enseignés en langue anglaise .....	27
2.3.3. Les domaines couverts par les programmes de licence (bachelor) et de master offerts entièrement en anglais .....	28
 <b>CHAPITRE 3 LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECENSION.....</b>	<b>31</b>
<b>3.1. La présence de l'anglais dans l'offre de programmes .....</b>	<b>31</b>
<b>3.2. Les établissements retenus .....</b>	<b>31</b>
<b>3.3. L'offre de cours en anglais .....</b>	<b>32</b>
<b>3.4. Le pourcentage maximal de cours en anglais dans un programme .....</b>	<b>33</b>
 <b>CHAPITRE 4 LA RECENSION DE L'OFFRE DE COURS EN ANGLAIS .....</b>	<b>37</b>
<b>4.1. Université de Montréal .....</b>	<b>37</b>
4.1.1. Portrait global par catégorie.....	37
4.1.2. Répartition par niveau d'études .....	37
4.1.3. Répartition par catégorie .....	38
4.1.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique .....	39
4.1.5. Présentation de l'information dans le site Web .....	40
4.1.6. Conclusion et principaux constats .....	41
<b>4.2. École des hautes études commerciales de Montréal.....</b>	<b>43</b>
4.2.1. Portrait global par catégorie.....	43
4.2.2. Répartition par niveau d'études .....	43
4.2.3. Répartition par catégorie .....	46
4.2.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique .....	47
4.2.5. Présentation de l'information dans le site Web .....	49
4.2.6. Conclusion et principaux constats .....	50
<b>4.3. École Polytechnique de Montréal .....</b>	<b>51</b>
4.3.1. Portrait global par catégorie.....	51
4.3.2. Répartition par niveau d'études .....	51
4.3.3. Répartition par catégorie .....	52
4.3.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique .....	53
4.3.5. Présentation de l'information dans le site Web .....	54
4.3.6. Conclusion et principaux constats .....	55
<b>4.4. Université de Sherbrooke.....</b>	<b>57</b>
4.4.1. Portrait global par catégorie.....	57
4.4.2. Répartition par niveau d'études .....	57
4.4.3. Répartition par catégorie .....	58
4.4.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique .....	59
4.4.5. Présentation de l'information dans le site Web .....	60
4.4.6. Conclusion et principaux constats .....	61

<b>4.5. Université Laval.....</b>	<b>63</b>
4.5.1. Portrait global par catégorie .....	63
4.5.2. Répartition par niveau d'études.....	63
4.5.3. Répartition par catégorie.....	64
4.5.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique.....	65
4.5.5. Présentation de l'information dans le site Web.....	67
4.5.6. Conclusion et principaux constats.....	68
<b>4.6. École de technologie supérieure .....</b>	<b>71</b>
4.6.1. Portrait global par catégorie .....	71
4.6.2. Répartition par niveau d'études.....	71
4.6.3. Répartition par catégorie.....	72
4.6.4. Accessibilité linguistique .....	73
4.6.5. Présentation de l'information dans le site Web.....	73
4.6.6. Conclusion et principaux constats.....	73
<b>4.7. Université TÉLUQ.....</b>	<b>75</b>
4.7.1. Portrait global par catégorie .....	75
4.7.2. Répartition par niveau d'études.....	76
4.7.3. Répartition par catégorie.....	77
4.7.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique.....	77
4.7.5. Présentation de l'information dans le site Web.....	78
4.7.6. Conclusion et principaux constats.....	79
<b>4.8. Université du Québec à Montréal.....</b>	<b>81</b>
4.8.1. Portrait global par catégorie .....	81
4.8.2. Répartition par niveau d'études.....	81
4.8.3. Répartition par catégorie.....	82
4.8.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique.....	83
4.8.5. Présentation de l'information dans le site Web.....	84
4.8.6. Conclusion et principaux constats.....	85
<b>4.9. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.....</b>	<b>87</b>
4.9.1. Portrait global par catégorie .....	87
4.9.2. Répartition par niveau d'études.....	87
4.9.3. Répartition par catégorie.....	88
4.9.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique.....	89
4.9.5. Présentation de l'information dans le site Web.....	91
4.9.6. Conclusion et principaux constats.....	91
<b>4.10. Université du Québec en Outaouais .....</b>	<b>93</b>
4.10.1. Portrait global par catégorie .....	93
4.10.2. Répartition par niveau d'études.....	93
4.10.3. Répartition par catégorie.....	94
4.10.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique.....	95
4.10.5. Présentation de l'information dans le site Web.....	95
4.10.6. Conclusion et principaux constats.....	96

<b>4.11. École nationale d'administration publique .....</b>	<b>97</b>
4.11.1. Portrait global par catégorie.....	97
4.11.2. Présentation de l'information dans le site Web .....	97
4.11.3. Conclusion et principaux constats .....	98
<b>4.12. Institut national de la recherche scientifique.....</b>	<b>99</b>
4.12.1. Portrait global par catégorie.....	99
4.12.2. Présentation de l'information dans le site Web .....	99
4.12.3. Conclusion et principaux constats .....	99
<b>4.13. Université du Québec à Chicoutimi .....</b>	<b>101</b>
4.13.1. Portrait global par catégorie.....	101
4.13.2. Présentation de l'information dans le site Web .....	101
4.13.3. Conclusion et principaux constats .....	101
<b>4.14. Université du Québec à Rimouski .....</b>	<b>103</b>
4.14.1. Portrait global par catégorie .....	103
4.14.2. Présentation de l'information dans le site Web.....	103
4.14.3. Conclusion et principaux constats .....	103
<b>4.15. Université du Québec à Trois-Rivières.....</b>	<b>105</b>
4.15.1. Portrait global par catégorie.....	105
4.15.2. Présentation de l'information dans le site Web .....	105
4.15.3. Conclusion et principaux constats .....	105
<b>CHAPITRE 5 L'ANALYSE SYTHÈSE DE LA RECENSION.....</b>	<b>107</b>
<b>5.1. Des rappels et précisions d'ordre méthodologique .....</b>	<b>107</b>
<b>5.2. Le portrait global selon les catégories.....</b>	<b>108</b>
<b>5.3. Le portrait global selon les établissements .....</b>	<b>108</b>
<b>5.4. Les universités à charte et les établissements du réseau de l'Université du Québec .....</b>	<b>110</b>
<b>5.5. Le lieu de l'établissement.....</b>	<b>111</b>
<b>5.6. Les domaines d'études et l'accessibilité linguistique .....</b>	<b>111</b>
<b>5.7. La présentation de l'information dans le site Web .....</b>	<b>112</b>
<b>5.8. Les politiques linguistiques des établissements .....</b>	<b>113</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>117</b>

## INTRODUCTION

La place de la langue anglaise dans le monde de la science et dans celui des activités de l'enseignement supérieur est un sujet qui a fait l'objet de préoccupations de la part du Conseil supérieur de la langue française dès les années 1980. Comme ailleurs dans le monde, et en Occident plus particulièrement, il existe en effet depuis longtemps dans les universités francophones du Québec des activités académiques et scientifiques menées en langue anglaise. Elles sont de natures diverses et certaines ont retenu l'attention plus que d'autres.

Ainsi, comme il le sera précisé dans le chapitre 1, le Conseil s'est davantage intéressé à cette présence de l'anglais dans les communications scientifiques, en particulier dans des manifestations comme les congrès universitaires et dans les publications internationales, ainsi qu'à ses conséquences dans le secteur de l'enseignement supérieur au Québec, et ce, tant en ce qui concerne la carrière universitaire, l'évaluation des publications, l'obtention de fonds de recherche et la reconnaissance internationale, qu'en ce qui a trait à la renommée même des établissements. Quant à l'usage de la langue anglaise dans les activités de formation proprement dites, tels les cours et les séminaires, et dans les productions écrites, tels les mémoires et les thèses, c'est plus récemment que le Conseil en a fait l'objet d'études.

La présence de formations en anglais dans les établissements d'enseignement supérieur francophones du Québec n'a pas toujours suscité les mêmes réactions et débats que lorsqu'il s'est agi de l'enseignement de l'anglais ou en anglais dans les écoles primaires et secondaires, sinon encore de la question du libre accès au cégep anglais pour les francophones ou de la fréquentation du réseau scolaire anglophone.

La *Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)* ne contient d'ailleurs pas d'articles qui balisent la langue des programmes de formation des cycles supérieurs, si ce n'est, à son article 88.1, l'obligation générale faite aux établissements d'enseignement supérieur – soit les collèges d'enseignement général et professionnel ainsi que les universités – de se doter d'une politique linguistique qui doit traiter, entre autres points, de la langue d'enseignement, y compris celle des manuels et autres instruments didactiques, et de celle des instruments d'évaluation des apprentissages.

On pourrait relever un certain nombre de facteurs explicatifs de l'absence jusqu'à ce jour de dispositions concernant les usages linguistiques, et notamment la présence de formations en anglais dans l'enseignement universitaire francophone. On pourrait ainsi évoquer l'omniprésence du recours à l'anglais dans le monde de la science et des communications scientifiques internationales, de même que la prédominance de cette langue dans les sphères industrielles et la pratique des affaires, par exemple, qui ont suscité son usage dans les établissements universitaires québécois qui offrent des programmes de formation dans ces domaines. Aussi, cette présence de

l'anglais est vue par certains comme avantageuse pour les étudiants, soutenant alors y voir l'occasion pour les francophones de parfaire leur connaissance de la langue.

Enfin, cette présence pourrait être vue par les établissements francophones comme un moyen soit de retenir la clientèle étudiante francophone, soit d'en attirer une nouvelle, souvent internationale, qui pourrait choisir autrement une université anglophone. La politique québécoise de financement des universités pourrait à cet égard inciter les établissements à recruter davantage cette clientèle internationale qui, ainsi intéressée par une offre de formation en anglais, se révèle au même moment avantageuse en matière de financement.

En somme, bien que certains des arguments qui militeraient en faveur ou contre la présence d'activités de formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec soient propres à la dynamique linguistique québécoise, il en est d'autres qui résultent de la position de la langue anglaise dans les univers économiques, social et culturel.

Les réalités de la concurrence des langues au niveau international ajoutent donc à cette complexité. Pour comprendre la situation que vivent les établissements universitaires québécois en ce qui a trait aux pratiques linguistiques ayant cours dans leurs activités de formation, il convient de la considérer dans un cadre élargi et de la traiter dans ce contexte de concurrence et, plus spécialement, dans celui de la place comparée du français et de l'anglais dans ce que d'aucuns appellent l'économie du savoir.

L'utilisation de la langue anglaise dans les activités de formation des établissements supérieurs francophones, ici comme ailleurs, demeure toutefois d'intérêt, considérant notamment les répercussions que pourrait avoir ce phénomène à la fois sur les pratiques linguistiques futures des étudiants et sur le maintien de la capacité de la langue française à exprimer les concepts de même que les développements de l'activité scientifique et humaine.

La présente étude ne vise évidemment pas à fournir les réponses à tous ces questionnements, lesquels illustrent plutôt l'à-propos d'en circonscrire et d'en illustrer un des aspects, au titre de pratiques linguistiques. Elle porte en l'occurrence sur l'offre de formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec qui, ainsi, proposent des cours spécialisés en anglais dans des programmes autres que ceux liés à l'étude de cette langue.

Le **premier chapitre** propose un rappel des avis et des publications du Conseil supérieur de la langue française depuis 1986 en lien avec la place du français dans l'information et les activités scientifiques, de même que dans la formation universitaire au Québec.

Le **chapitre 2** donne par la suite un aperçu de l'offre de formation en langue anglaise dans l'enseignement supérieur en Europe, dans des sociétés dont l'anglais n'est pas la langue nationale, et notamment en France.

Le **chapitre 3** traite des différentes considérations méthodologiques qui ont soutenu la réalisation de la recension de plus de 2 700 programmes offerts par les 15 universités francophones du Québec. Ces programmes ont été répertoriés et catégorisés en fonction de la présence plus ou moins grande de l'anglais dans leur configuration même.

Le **chapitre 4** porte sur l'objet principal de la recherche. Y est brossé le portrait de l'offre des programmes pouvant être suivis partiellement ou totalement en anglais, et telles qu'étaient établies leurs structures et leurs compositions au printemps et à l'automne 2020 de même qu'à l'hiver 2021.

Enfin, le **chapitre 5** présente l'analyse synthèse de cette recension au regard des principales tendances révélées par certaines données et mène vers une **conclusion** générale.

L'objet de la présente recherche touche ainsi divers domaines prioritaires d'action du plan stratégique du Conseil, à savoir la langue du travail, la maîtrise du français par tous les Québécois ainsi que l'exemplarité du secteur public. Ses résultats, nous le souhaitons, pourront en inciter d'autres à poursuivre des travaux en ce sens et à mesurer en conséquence l'évolution du phénomène de l'offre de formation en anglais dans les universités québécoises francophones.



# CHAPITRE 1

## LES AVIS ET LES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SUJET DE LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET ACADÉMIQUES

Plusieurs des avis et des publications du Conseil supérieur de la langue française ont abordé sous divers angles, directement ou non, le sujet de la présence de la langue anglaise dans les activités de l'enseignement supérieur. Au cours des années 1980 et 1990, le Conseil y a consacré trois avis portant principalement sur la place du français dans l'activité scientifique et technique, de même que dans l'information et les publications de même nature.

Bien que ces avis soient indirectement liés à l'objet précis de la présente recherche sur la formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec, ils font déjà état des préoccupations que suscite la place grandissante de l'anglais, aux dépens du français, dans les publications scientifiques de même que dans les communications et les conférences qui s'adressent à la communauté internationale, tout particulièrement dans le domaine des sciences dites « pures », comme les sciences de la santé, les sciences naturelles, les sciences de l'administration ou encore le génie.

### **1.1. L'AVIS DE 1986 : LA PLACE DU FRANÇAIS DANS L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE<sup>1</sup>**

Dès 1986, le Conseil dépose des recommandations dans le but « [d']améliorer la place du français dans l'information scientifique et technique. Il est par ailleurs conscient que cela exige la contribution de tous les intéressés, individus, organismes et pouvoirs publics. C'est l'ensemble des pays francophones, y compris le Québec, qui doit relever ce défi. Le Conseil entend, quant à lui, le partager en poursuivant, dans le respect de son mandat, son action québécoise et internationale<sup>2</sup> ».

Il reconnaissait dès lors la difficulté de corriger la situation sans la collaboration de l'ensemble de la communauté scientifique francophone.

---

1. Conseil de la langue française (1986). La place du français dans l'information scientifique et technique. Rapport et avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Le Conseil, 43 p. [En ligne], <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis106/chap1.htm>.

2. Ibid., section 3.3.2, p. 26.

## **1.2. L'AVIS DE 1989 : LE FRANÇAIS DANS LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES<sup>3</sup>**

En 1989, le Conseil rend public un deuxième avis dans lequel il s'interroge de nouveau au sujet du recul du français dans l'activité scientifique et technique en soulignant cette fois les répercussions de cette pratique dans le monde universitaire et dans le secteur industriel :

Le Conseil de la langue française considère que le recul du français dans les publications scientifiques et techniques s'accroît, qu'il freine le développement de la terminologie française et qu'il a des répercussions sur la langue d'enseignement dans les universités et les instituts de recherche, la langue de travail des scientifiques dans les centres de recherche et d'application technologique, celle des travailleurs dans les industries de pointe et même dans d'autres secteurs industriels. Il observe que ce phénomène n'est pas propre au Québec et qu'il nécessite des actions communes de la part de tous les gouvernements et pays ayant en commun l'usage du français<sup>4</sup>.

## **1.3. L'AVIS DE 1991 : LA SITUATION DU FRANÇAIS DANS L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE<sup>5</sup>**

Dans un troisième avis plus étoffé portant sur le même sujet, le Conseil évoque alors de façon claire les effets qu'entraîne sur la formation de tous les cycles universitaires en sciences naturelles et appliquées la prédominance de la langue anglaise dans les publications et la documentation scientifiques, et insiste sur ses effets malheureux. Il note également l'usage de plus en plus répandu de l'anglais dans les thèses et les mémoires des deuxième et troisième cycles :

La formation de la pensée constitue une composante fondamentale de l'activité scientifique, puisqu'elle permet de transmettre le savoir, c'est-à-dire d'expliquer les raisons qui ont motivé la recherche, d'en livrer les résultats et d'en décrire les différentes phases de développement.

---

3. Id. (1989). Le français dans les publications scientifiques et techniques. Avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Le Conseil, 16 p. [En ligne], <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis115/a115.htm>.

4. Ibid., section II, p. 15.

5. Id. (1991). La situation du français dans l'activité scientifique et technique. Rapport et avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Le Conseil, 101 p. [En ligne], <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis118/a118.htm>.

Une étude récente menée par le Conseil de la langue française fait remarquer que les étudiants québécois du premier cycle universitaire n'ont pas toujours à leur disposition les instruments nécessaires à leur formation scientifique en français. Ainsi, les étudiants inscrits en sciences de la nature et appliquées ne disposent pas d'un pourcentage très élevé de manuels de lectures obligatoires en langue française, tandis que leurs condisciples en sciences sociales et humaines peuvent très facilement effectuer ces lectures dans des manuels rédigés en français.

[...]

La tendance chez les étudiants des deuxième et troisième cycles des études universitaires à rédiger des mémoires ou des thèses à l'aide d'articles déjà publiés en anglais est un autre fait qui a retenu l'attention [...]<sup>6</sup>.

#### **1.4. LE MÉMOIRE DE 1998 : *RÉFLEXION DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LE DOCUMENT L'UNIVERSITÉ DEVANT L'AVENIR*<sup>7</sup>**

En 1998, à l'occasion d'une consultation sur l'avenir de l'université, la ministre de l'Éducation dépose un document qui soumet quelques grandes questions qu'elle souhaite voir étudiées, dont « la mission de l'université et son statut dans la société; la complémentarité entre l'enseignement et la recherche; la façon dont l'université devrait accompagner les étudiantes et les étudiants, surtout celles et ceux du premier cycle; la recherche qui exigerait peut-être de nouveaux partenariats; les relations entre le gouvernement et les universités ». La question suivante est plus particulièrement posée : « De quelle manière les universités québécoises peuvent-elles favoriser l'utilisation du français comme langue de publication des recherches scientifiques?<sup>8</sup> »

À cette occasion, en se fondant principalement sur les avis qu'il a déjà produits, le Conseil de la langue française propose sa réflexion sur la question, et notamment sur la place du français dans l'activité scientifique universitaire. Après avoir exposé ses prises de position antérieures, il formule les propositions suivantes :

---

6. Ibid., section 3.3.5, p. 66-67.

7. Id. (1998). Réflexions du Conseil de la langue française sur le document L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises, Québec, Le Conseil, 11 p.

8. Ibid., p. 2-3.

- L'université doit consolider la maîtrise de la langue et enseigner la terminologie française ainsi que la rédaction technique.
- L'université doit mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour favoriser l'utilisation du français comme langue scientifique.

Ce dernier point fournit l'occasion au Conseil de préciser sa pensée sur le rôle que l'université doit jouer pour le renforcement du statut de la langue française au Québec. Il souligne l'obligation qu'ont les universités d'offrir leurs cours en français à tous les cycles d'enseignement et de former des étudiants qui maîtrisent un niveau supérieur de langue et, notamment, de fournir la terminologie qui permet que la science se transmette en français. L'université doit aussi favoriser la diffusion de la science québécoise. Le Conseil signale aussi la présence grandissante de la langue anglaise dans les réseaux de communication en sciences de la nature et en sciences biomédicales, ce qui a comme conséquence la production d'articles en anglais.

Il est intéressant de noter qu'avant 2010, le Conseil supérieur de la langue française (appelé Conseil de la langue française jusqu'en 2002), lorsqu'il traite de l'usage de la langue anglaise dans les activités de formation des établissements universitaires et dans les communications scientifiques, ne fait pas mention de façon spécifique des programmes de gestion, d'administration des affaires et des domaines apparentés pourtant alors offerts dans de nombreuses facultés universitaires au Québec et qui comptent déjà nombre de formations en anglais.

### **1.5. L'ÉTUDE DE 2012 : LE DÉFI DE FORMER UNE RELÈVE SCIENTIFIQUE D'EXPRESSION FRANÇAISE<sup>9</sup>**

En 2010, le Conseil décide de broser un premier portrait concret des pratiques linguistiques en cours dans la formation des étudiants universitaires inscrits aux cycles supérieurs dans des universités francophones et d'examiner celles que l'on trouve dans les diverses activités de formation, dont les thèses et les mémoires. Jusqu'alors, les observations du Conseil, bien que basées sur des témoignages et des faits, ne s'appuyaient pas encore sur des enquêtes ou sur des données concrètes en ce qui concerne précisément ces activités.

Le rapport, publié en 2012, vise plus précisément à décrire les pratiques linguistiques des étudiants des deuxième et troisième cycles dans les différentes activités qui composent leur formation à la recherche (rédaction du mémoire ou de la thèse, lectures scientifiques, communications orales et écrites de nature scientifique). La partie quantitative de la recherche s'appuie sur un corpus de plus de 7 865 thèses et mémoires produits au cours des

---

9. Jennifer DION (2012). Le défi de former une relève scientifique d'expression française. L'usage du français et de l'anglais dans la formation universitaire aux cycles supérieurs au Québec, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 205 p. [En ligne], <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf321/f321.pdf>.

années 1998, 2008 et 2010 dans trois établissements : l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal, incluant dans ce cas ses deux écoles affiliées, soit l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) et l'École Polytechnique de Montréal.

Dans cette recherche, le Conseil s'intéresse également à « la façon dont [les] étudiants perçoivent la place du français et de l'anglais dans les sciences en général et dans leur discipline scientifique en particulier » et à « leurs opinions sur l'importance et la valeur qui sont accordées au français ainsi qu'à l'anglais dans leur formation, notamment dans le contexte de la politique linguistique en vigueur dans leur université<sup>10</sup> ».

L'étude, dans sa partie quantitative, traite uniquement de l'usage de l'anglais et du français dans la rédaction des thèses et des mémoires. Il s'agit là, évidemment, d'une activité prépondérante de la formation aux cycles supérieurs. Quant à la langue en usage dans l'enseignement à ces cycles dans les établissements concernés, il n'en est fait état que brièvement. D'après les observations recueillies à partir des échanges tenus à l'intérieur de 10 groupes de discussion, chacun formé de 9 personnes, les cours et les séminaires se sont déroulés en français pour la grande majorité des cas.

Par ailleurs, bien que la question de la langue de formation au premier cycle ne fasse pas partie de ses objets, l'étude précise ceci, au regard des trois cycles universitaires : « On remarque cependant que depuis quelques années, l'offre de cours en anglais, autres que les cours de langues, gagne en popularité auprès des établissements d'enseignement universitaire, surtout pour les programmes de formation en gestion<sup>11</sup>. »

## **1.6. LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ENSEIGNEMENT ET DANS LES SCIENCES**

À la lumière de ces avis, réflexions et études, on constate que le Conseil s'est depuis longtemps intéressé à la question de la présence de l'anglais dans les mondes académique et scientifique, et des conséquences que cet état de fait peut entraîner, notamment au regard de la capacité de la langue française à exprimer la science et à soutenir la formation. Il a ainsi fait part de ses préoccupations à diverses reprises, auprès d'un certain nombre d'instances et dans le cadre de certains forums.

Il s'était également interrogé au regard de la manifestation de cette même tendance au sein du monde universitaire francophone et l'avait en conséquence invité à une collaboration pour réfléchir à cette situation, voire pour l'infléchir. Toutefois, les contextes sociolinguistiques étant différents d'un continent à

---

10. Ibid., p. 7.

11. Ibid., p. 33.

l'autre, les préoccupations linguistiques de l'espace universitaire francophone pouvaient au même moment l'être tout autant.

La tendance anglicisante n'en incite pas moins à soumettre quelques questions qui touchent, à terme, à la fois à la capacité du français de « nommer » la science dans de nombreux champs du savoir et de la recherche, et à sa contribution dans l'économie internationale du savoir :

- Les arguments invoqués pour soutenir cette tendance sont connus, mais quels « effets néfastes » cette tendance recèle-t-elle?
- Quel est l'effet, pour des locuteurs du français, d'avoir le sentiment que leur langue ne peut soutenir le transfert des connaissances dans les domaines des sciences biomédicales, des sciences administratives, du génie et, de plus en plus, dans celui des sciences humaines?
- Quels avantages la diversité linguistique à l'ère de l'économie du savoir peut-elle offrir?
- Le recours à la langue anglaise comme lingua franca du monde scientifique est-il inéluctable?
- Et, enfin, quelles sont les autres possibilités?

Ces questions sont de la même nature que celles qui ont été posées dans un certain nombre de forums. On peut ici référer notamment au colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal en mars 1996, organisé alors conjointement par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (aujourd'hui seulement appelée Acfas), la Société royale du Canada et le Conseil de la langue française, et dont le thème était « Le français et les langues scientifiques de demain<sup>12</sup> ».

Ce sont aussi des questions de cet ordre que soumettaient les organisateurs du colloque intitulé Le français dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique<sup>13</sup> qui regroupait de nombreux experts d'universités francophones à Genève en mars 2009. Ces interrogations étaient l'expression de l'inquiétude grandissante que soulevait alors la croissance du nombre de formations en anglais aux cycles supérieurs dans les établissements européens d'enseignement supérieur non anglophones.

En novembre 2018 se tenait aussi à Paris, sous la responsabilité de l'École polytechnique, un colloque international intitulé Pour une gouvernance linguistique des universités et des établissements d'enseignement supérieur. Les thématiques abordées portaient notamment sur les responsabilités linguistiques des établissements par rapport à leur territoire, sur les langues de

---

12. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996). Le français et les langues scientifiques de demain. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal du 19 au 21 mars 1996, Québec, Le Conseil, 344 p. [En ligne], <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubk105/k105-1.html>.

13. DÉLÉGATION À LA LANGUE FRANÇAISE (2009). Le français dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique [En ligne], <https://www.dlf-suisse.ch/Domaines-dactivite/Diversite-linguistique/Politique-linguistique-dans-les-milieux-de-lenseignement-4> (consulté en décembre 2020).

communication dans les communautés scientifiques ainsi que sur l'internationalisation des formations et l'emploi des langues, avec une attention particulière portée à l'usage de l'anglais dans l'enseignement<sup>14</sup>.

En novembre 2019 enfin, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a organisé, à l'Institut de France, dans le cadre de la rencontre annuelle des membres du réseau OPALE (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) dont fait partie le Conseil, un colloque international intitulé Pour des sciences en français et en d'autres langues. Trois questions y étaient alors posées : Les sciences peuvent-elles se penser dans plusieurs langues? Veut-on continuer à faire du français une langue vivante des sciences et de la recherche? Comment faire de la Francophonie un espace de diversité et de savoirs<sup>15</sup>?

Le sujet particulier de l'étude sur les formations en anglais dans les universités francophones du Québec tire donc avantage à être situé dans un cadre plus large qui permet de mieux saisir sa complexité. C'est cette perspective qui justifie l'intérêt, sinon la nécessité, de proposer un portrait de la situation ailleurs dans le monde universitaire européen, puis dans l'enseignement universitaire en France. Qu'en est-il de la présence des formations en anglais dans les établissements de ces pays et des motifs qui l'expliquent? Nous en discutons au chapitre suivant.

---

14. OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU PLURILINGUISME (2018). Colloque international sur la gouvernance linguistique des universités et établissements d'enseignement supérieur – Paris 8-9 novembre 2018 [En ligne], <https://gluees.observatoireplurilinguisme.eu/> (consulté en décembre 2020).

15. MINISTÈRE DE LA CULTURE (2019). Pour des sciences en français et d'autres langues. Programme du colloque [En ligne], <https://www.culture.gouv.fr/Media/Actualites/Programme-definitif-du-colloque-international-OPALE> (consulté en décembre 2020).

Id. (2019). Quelle place pour la langue française dans le discours scientifique? [En ligne], <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Quelle-place-pour-la-langue-francaise-dans-le-discours-scientifique> (consulté en décembre 2020).



## **CHAPITRE 2**

### **LA FORMATION EN LANGUE ANGLAISE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN EUROPE**

En Europe continentale, l'intérêt pour la langue anglaise n'est pas récent. Ainsi, l'enseignement de cette langue, que l'on peut faire remonter au XVI<sup>e</sup> siècle, s'y est généralisé après la Seconde Guerre mondiale, particulièrement en Europe de l'Ouest et en Europe du Nord. Il a graduellement supplanté l'enseignement des autres langues étrangères, à des périodes différentes selon les pays concernés. S'agissant du recours à l'anglais comme langue d'enseignement dans les établissements universitaires de l'Europe non anglophone, il était encore relativement rare au début du XXI<sup>e</sup> siècle, sauf dans les établissements internationaux. Au cours des dernières décennies, on constate toutefois une forte augmentation d'activités scientifiques de diverses natures qui se tiennent en langue anglaise<sup>16</sup>.

Quels sont donc le contexte et les événements qui ont fait en sorte que les politiques linguistiques nationales d'États indépendants se sont ainsi ajustées aux exigences d'un pouvoir supranational dont ils auraient eux-mêmes suscité l'émergence, au point même d'accepter qu'elles touchent leurs pratiques linguistiques?

Dans un premier temps seront esquissées les positions générales d'organismes supranationaux quant au recours de plus en plus fréquent à la langue anglaise dans l'enseignement supérieur de même que dans la recherche et les communications scientifiques internationales au sein des établissements non anglophones, plus particulièrement en Europe.

Il sera ensuite fait état de l'évolution de la pensée en France, de la loi Toubon (1994) à la loi Fioraso (2013). Enfin seront présentées les données sur l'ensemble des activités de formation offertes en langue anglaise dans quelques pays de l'espace européen, et plus particulièrement dans les établissements universitaires français.

#### **2.1. UN APERÇU DES ORGANISMES ET DES MÉCANISMES SUPRANATIONAUX**

##### **2.1.1. La position de l'Organisation de coopération et de développement économiques**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est un organisme international regroupant principalement des pays développés qui

---

16. Claude TRUCHOT (2002). L'anglais en Europe : repères, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques, Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur, p. 7-12. [En ligne], <https://rm.coe.int/l-anglais-en-europe-reperes/1680887836>.

ont en commun un système de gouvernement démocratique. Elle produit régulièrement des études économiques, et son rôle est consultatif.

C'est dans ce cadre que l'OCDE, en 2011, dans un ouvrage intitulé *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030*<sup>17</sup>, aborde, entre autres sujets, la question des rapports de force au sein du secteur mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que celle du rôle central de l'anglais dans les échanges internationaux. Après avoir esquissé un portrait général de la place qu'occupe la langue anglaise dans le monde scientifique et culturel, Simon Marginson et Marijk van der Wende<sup>18</sup> en arrivent au constat suivant : « À ce stade de l'histoire, pays et établissements n'ont d'autre choix que d'accepter et de maîtriser l'anglais, notamment dans les sciences, afin de rester compétitifs au sein du secteur mondial de l'enseignement supérieur. La suprématie de l'anglais n'est toutefois pas garantie dans l'avenir<sup>19</sup>. »

L'OCDE n'est toutefois pas sans constater les inconvénients du recours généralisé à l'anglais dans l'enseignement supérieur transnational du fait, par exemple, que plusieurs élèves éprouvent des difficultés à apprendre une langue étrangère, et que les relations entre les professeurs et les étudiants peuvent souffrir si elles sont entretenues dans cette langue. De façon plus générale, Grant McBurnie et Christopher Ziguras estiment que « cette suprématie de l'anglais doit prendre fin pour que l'enseignement supérieur transnational continue de se développer fortement à l'avenir<sup>20</sup> ».

Enfin, l'OCDE estime alors que l'essor scientifique soutenu de pays non anglophones d'Europe et d'Asie peut, à terme, contribuer à infléchir l'usage quasi généralisé de la langue anglaise dans l'enseignement universitaire et le développement scientifique international.

### **2.1.2. La position du Conseil de l'Europe**

Institué en 1949 par le traité de Londres, le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale qui comprend 47 États membres, dont les 27 membres de l'Union européenne. Il a pour mission « la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de réunion, l'égalité et la protection des

---

17. OCDE (2011). *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Volume 2 : Mondialisation*, Paris, Éditions OCDE, 415 p. [En ligne], [https://read.oecd-ilibrary.org/education/l-enseignement-superieur-a-l-horizon-2030-volume-2-mondialisation\\_9789264075405-fr](https://read.oecd-ilibrary.org/education/l-enseignement-superieur-a-l-horizon-2030-volume-2-mondialisation_9789264075405-fr).

18. Simon MARGINSON et Marijk VAN DER WENDE (2011). « Systèmes et établissements d'enseignement supérieur au sein d'un nouvel environnement mondial », dans OCDE (dir.), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Volume 2 : Mondialisation*, Paris, Éditions OCDE, p. 19-74.

19. Ibid., p. 39.

20. Grant McBURNIE et Christopher ZIGURAS (2011). « La mobilité internationale des formations et des établissements : tendances et scénarios prospectifs », dans OCDE (dir.), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Volume 2 : Mondialisation*, Paris, Éditions OCDE, p. 127.

minorités. [...] Le Conseil de l'Europe aide les États membres à lutter contre la corruption et le terrorisme, et à mener les réformes judiciaires nécessaires<sup>21</sup>. »

Il a mis en place le Programme des Politiques linguistiques rattaché au Service de l'éducation, lequel s'inscrit dans les activités de la Direction de la participation démocratique au sein de la Direction générale de la démocratie. Le Conseil de l'Europe considère en effet que « [l]es langues sont un facteur fondamental dans la vie des citoyens et le fonctionnement démocratique des sociétés<sup>22</sup>. » Il fait l'éloge de la diversité linguistique et du plurilinguisme des citoyens, et vise la sensibilisation au patrimoine linguistique de l'Europe de même que l'ouverture aux différentes langues et cultures. Cependant, au cours des deux dernières décennies, le Conseil de l'Europe n'a pu que prendre acte de l'internationalisation du monde scientifique qui s'appuie essentiellement sur la langue anglaise comme vecteur de transmission des connaissances.

Dès 2002, Claude Truchot, dans une publication du Conseil de l'Europe, déplorait le recours croissant à la langue anglaise dans la formation universitaire au sein de l'espace européen :

D'une manière générale, on assiste à un processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur et, dans un contexte général de concurrence, l'anglais constitue aussi un argument de vente, un produit d'appel. La création d'un espace européen commun de l'enseignement supérieur, dit processus de Bologne, adopté par plusieurs gouvernements européens, va probablement amplifier ce phénomène. Dans ce processus, des diplômes communs seront créés. Il est probable que ceux qui utiliseront l'anglais seront plus valorisés que ceux qui utilisent la langue nationale, car on considérera qu'ils s'adaptent mieux au contexte de globalisation. En conséquence, les universités peuvent craindre qu'en faisant des efforts pour mettre la langue habituelle d'enseignement à portée des étudiants étrangers, elles apparaissent archaïques et passésistes<sup>23</sup>.

Truchot formule des remarques semblables lorsqu'il s'agit du monde scientifique et des entreprises transnationales ou qui aspirent à le devenir. En 2010, il constate la croissance soutenue de l'usage de la langue anglaise dans les établissements d'enseignement supérieur de nombreux pays de l'espace

---

21. CONSEIL DE L'EUROPE (2020). Valeurs [En ligne], <https://www.coe.int/fr/web/about-us/values> (consulté en août 2020).

22. Id. (2020). Portail des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe [En ligne], <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/home> (consulté en août 2020).

23. Claude TRUCHOT, *op. cit.*, p. 10.

européen. Il s'inquiète dès lors des effets négatifs de cette pratique de même que du refus d'envisager des solutions de rechange :

Dans le cadre d'une internationalisation à visage humain, il vaudrait mieux valoriser les diplômes dans la langue du pays, organiser pour les étudiants étrangers une formation linguistique adéquate, favorisée par leur immersion dans l'environnement naturel de cette langue. Une connaissance approfondie et diversifiée des langues étrangères, obtenue par apprentissage, mobilité bien conçue, et même usage véhiculaire raisonné de langues étrangères, garantirait l'ouverture internationale du diplôme. Un autre traitement des langues est possible. Malheureusement dans le mode d'internationalisation actuel de l'enseignement supérieur ce n'est pas ce traitement alternatif qui prévaut. Au détriment en fin de compte de l'enseignement universitaire<sup>24</sup>.

### 2.1.3. Le processus de Bologne

La déclaration de La Sorbonne du 25 mai 1998 est la plus significative des nombreuses initiatives visant à lever les obstacles en vue de créer « un espace européen de l'enseignement supérieur » qui aura pour effet de « consolider la place de l'Europe dans le monde en améliorant et en remettant sans cesse à jour l'éducation offerte à ses citoyens<sup>25</sup>. »

La déclaration de La Sorbonne, intitulée *Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur*, est signée par les ministres responsables de l'Enseignement supérieur en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. Ceux-ci s'engagent à « encourager l'émergence d'un cadre commun de référence, visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité<sup>26</sup>. »

Ce qu'il est convenu d'appeler le processus de Bologne viendra encadrer et renforcer ce mouvement d'internationalisation de l'enseignement supérieur européen. La volonté tout autant que la nécessité de participer activement à l'économie internationale du savoir appellent en quelque sorte l'aplanissement de certaines spécificités nationales et l'adoption d'une vision commune de l'enseignement supérieur et de ses pratiques. C'est à la suite de la réunion du

---

24. *Id.* (2010, 21 novembre). « L'enseignement supérieur en anglais véhiculaire : la qualité en question », *Diploweb.com, La revue géopolitique* [En ligne], <https://www.diploweb.com/L-enseignement-superieur-en.html> (consulté en décembre 2020).

25. *Déclaration de La Sorbonne, 25 mai 1998, Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur* [En ligne], [http://www.ehea.info/media.ehea.info/file/1998\\_Sorbonne/61/6/1998\\_Sorbonne\\_Declaration\\_French\\_552616.pdf](http://www.ehea.info/media.ehea.info/file/1998_Sorbonne/61/6/1998_Sorbonne_Declaration_French_552616.pdf) (consulté en novembre 2020).

26. *Loc. cit.*

19 juin 1999 que 29 ministres européens de l'Éducation s'entendent sur la déclaration de Bologne qui institue le processus de Bologne proprement dit.

Aujourd'hui, les 47 membres du Conseil de l'Europe adhèrent à cet accord. Bien qu'il déborde l'Union européenne, c'est elle qui en coordonne l'action.

C'est ainsi que, dans le but de favoriser l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays participants au processus de Bologne, ceux-ci doivent « être organisés de telle sorte :

- qu'il soit facile d'aller d'un pays à l'autre (au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur), pour y poursuivre des études ou y travailler;
- que l'attractivité de l'enseignement supérieur européen augmente afin qu'un grand nombre de personnes originaires de pays non européens viennent également étudier et/ou travailler en Europe;
- que l'Espace européen de l'enseignement supérieur dote l'Europe d'une assise solide de connaissances de pointe de grande qualité, et veille à ce que l'Europe se développe en tant que communauté pacifique et tolérante<sup>27</sup>. »

Selon Claude Truchot, l'atteinte des deux premiers objectifs, soit de favoriser la mobilité des étudiants et des universitaires qui souhaitent passer d'un système éducatif à un autre ou d'un pays à un autre et d'attirer dans l'enseignement supérieur européen des personnes d'autres continents pour qu'elles viennent également étudier ou travailler en Europe, de même que les moyens et les initiatives mis en œuvre pour ce faire « soulèvent évidemment de nombreuses questions de langues. La réponse massive des universités et autres établissements à ces questions est le recours à l'usage de l'anglais véhiculaire comme langue d'enseignement<sup>28</sup>. »

Sont en conséquence encouragés la mise en place de formations en langue anglaise ou l'accroissement de leur nombre. Le programme européen Erasmus, dont il sera question plus loin, contribue également à l'expansion de ces pratiques en favorisant les échanges internationaux dans le but de stimuler la mobilité étudiante.

Ainsi, sans que cela ait fait l'objet de recommandations express, puisque chacun des pays signataires dispose d'une certaine autonomie, le recours à un plus grand nombre de formations offertes en langue anglaise dans l'enseignement supérieur est apparu comme une voie à retenir. Il faut noter qu'il s'agit, dans plusieurs cas, d'une simple extension de pratiques déjà à l'œuvre

---

27. CONSEIL DE L'EUROPE (2014). *Qu'est-ce que le Processus de Bologne?* [En ligne], [https://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians\\_fr.asp#P16\\_305](https://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp#P16_305) (consulté en novembre 2020).

28. Claude TRUCHOT (2010), op. cit., p. 2.

dans différents programmes de l'enseignement supérieur européen. Toutefois, la place des langues nationales des pays signataires dans l'enseignement supérieur ne semble pas remise en cause, malgré la présence croissante, à des degrés variables, de productions et d'activités scientifiques en langue anglaise dans les établissements universitaires.

Il convient également de noter la contradiction qui semble exister entre le désir de l'OCDE de privilégier la diversité culturelle et linguistique des pays membres et les conséquences de la mise en application du processus de Bologne, lequel influence les pratiques linguistiques nationales dans l'enseignement supérieur de plusieurs pays signataires.

En somme, les positions des organisations supranationales sur le rôle et les missions des établissements d'enseignement supérieur telles qu'elles viennent d'être esquissées forment le contexte général dans lequel s'est transformé l'enseignement supérieur européen, dans ses ajustements aux rapports de force ayant cours sur le plan international et prenant ainsi en compte le rôle central qu'occupe, en ce début de siècle, la langue anglaise dans l'économie du savoir et dans les échanges mondiaux.

#### **2.1.4. Les programmes Erasmus et Erasmus+**

Les transformations de l'enseignement supérieur européen au cours des quarante dernières années peuvent difficilement être évoquées sans qu'il soit fait mention du programme Erasmus, qui deviendra Erasmus+ en 2014. L'idée de faciliter les échanges entre étudiants universitaires en Europe s'était en effet concrétisée avant même que ne se mettent en branle les échanges supranationaux européens devant conduire en 1999 à la déclaration de Bologne, qui mettra en place le processus de Bologne proprement dit.

C'est en 1987 que les instances de la Communauté européenne, en collaboration avec les universités, créent le programme Erasmus. Les étudiants peuvent dès lors poursuivre une partie de leur parcours universitaire dans un établissement d'un autre pays de la Communauté européenne. Les principaux obstacles à la mobilité étudiante, qui seront généralement levés 15 ans plus tard par la déclaration de Bologne, sont déjà identifiés, notamment :

- la disparité des parcours universitaires européens;
- les problèmes d'équivalences des diplômes;
- la reconnaissance des qualifications acquises;
- le multilinguisme européen.

Presque naturellement, le programme Erasmus s'inscrira ainsi dans le mouvement d'harmonisation des enseignements supérieurs européens, d'une part, et ira dans le même sens que la volonté de la Communauté européenne de rendre l'enseignement supérieur compétitif dans l'activité scientifique internationale et attractif pour les étudiants étrangers, d'autre part.

Depuis 2014, le programme Erasmus+ n'est plus réservé aux seuls étudiants universitaires. Avec ses antennes dans 34 pays participants, dont les 28 membres de l'Union européenne, il favorise la mobilité européenne de même que l'employabilité, et s'adresse aux apprentis, aux formateurs, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes diplômés, aux collégiens et aux lycéens.

Il comporte toutefois une importante dimension internationale, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Bien qu'Erasmus+ favorise la diversité linguistique, c'est la langue anglaise qui est la principale langue de la mobilité européenne.

Ainsi, pour la période 2014-2017, dans le champ de l'enseignement supérieur, la langue de travail utilisée pendant la période d'études ou de stage en Europe a été l'anglais pour 69 % des étudiants français ayant bénéficié des programmes de mobilité Erasmus+, et le français pour 5 %. Pour leur part, les personnels de l'enseignement supérieur français ont utilisé principalement l'anglais (55 %), puis le français (29 %). Enfin, les langues dans lesquelles les étudiants français ont reçu les cours ont été principalement l'anglais (60 %) et le français (19 %) <sup>29</sup>.

### **2.1.5. Le processus de Bologne et l'évolution de l'enseignement supérieur en France**

La version de la *Loi relative à l'emploi de la langue française*, telle que modifiée par la décision du Conseil constitutionnel de la République française le 29 juillet 1994, puis de nouveau en juillet 1996, communément appelée loi Toubon, veut protéger le salarié et le consommateur de biens et de services contre l'emploi de termes étrangers (anglais) chaque fois qu'un mot français équivalent est disponible.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les établissements d'enseignement, la loi Toubon, dans les deux premiers alinéas de son article 11, précise ceci :

La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les

---

29. AGENCE ERASMUS+ FRANCE / ÉDUCATION FORMATION (2018). Bilan des projets Erasmus+ sur l'enseignement et l'apprentissage des langues. 2014-2017, Bordeaux, L'Agence, p. 8-11. [En ligne], [http://www.agence-erasmus.fr/docs/2710\\_bilan-langues.pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/2710_bilan-langues.pdf).

établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation<sup>30</sup>.

Dès le moment de la promulgation de la loi, les pressions des chercheurs et des enseignants universitaires ont amené à créer des exceptions pour l'usage d'autres langues, principalement l'anglais, pour faciliter les échanges scientifiques et la création de cursus internationaux. À partir du début des années 2000, la mise en place du processus de Bologne, auquel adhère la France, ne pouvait que favoriser ce mouvement dans le contexte de la volonté d'harmonisation de l'enseignement supérieur européen.

C'est ainsi qu'au printemps 2013, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dépose au Sénat et à l'Assemblée nationale un projet de réforme des universités. *La Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche*, aussi nommée loi Fioraso, est adoptée le 22 juillet de la même année. Son article 2 modifie ainsi le *Code de l'éducation*, élargissant le champ des exceptions de la loi Toubon :

La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français. Des exceptions peuvent être justifiées :

1° Par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères;

2° Lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers;

3° Par des nécessités pédagogiques, lorsque les enseignements sont dispensés dans le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale tel que prévu à l'article L. 123-7 ou dans le cadre d'un programme européen;

4° Par le développement de cursus et diplômes transfrontaliers multilingues.

Dans ces hypothèses, les formations d'enseignement supérieur ne peuvent être que partiellement proposées en langue étrangère et à la condition que l'accréditation concernant ces formations fixe la proportion des enseignements à dispenser en français. Le ministre chargé de l'usage de la langue française en France est

---

30. FRANCE (1994). Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000349929/1994-08-05/> (consulté en août 2020).

immédiatement informé des exceptions accordées, de leur délai et de la raison de ces dérogations.

Les étudiants étrangers bénéficiant de formations en langue étrangère suivent un enseignement de langue française lorsqu'ils ne justifient pas d'une connaissance suffisante de cette dernière. Leur niveau de maîtrise suffisante de la langue française est évalué pour l'obtention du diplôme.

Les enseignements proposés permettent aux étudiants francophones d'acquérir la maîtrise de la langue d'enseignement dans laquelle ces cours sont dispensés<sup>31</sup>.

Les commentaires et les critiques soulignant les conséquences négatives de cette loi pour le statut et l'avenir mêmes de la langue française ont été nombreux en France ainsi que dans l'ensemble de la francophonie et au Québec.

Pour l'essentiel, on pourrait avancer que cette loi s'inspirait, en 2013, de la volonté d'insérer la France dans le mouvement d'harmonisation de l'enseignement supérieur européen dans le but, d'une part, de rendre l'université française plus attractive et de favoriser la mobilité des chercheurs ainsi que des étudiants et, d'autre part, de participer pleinement à l'économie du savoir et aux échanges scientifiques internationaux par le recours croissant à la lingua franca qu'est la langue anglaise.

Toutefois, trois ans plus tard, en septembre 2016, Sandrine Doucet, alors députée de la première circonscription de la Gironde, précisait, lors des travaux de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le rapport d'information sur l'application de la *Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche*, que « [f]orce est de constater qu'un certain nombre de points, qui avaient suscité de larges débats lors de l'examen du projet de loi, ont perdu une partie de leur caractère polémique<sup>32</sup>. »

## **2.2. UN APERÇU DES ACTIVITÉS DE FORMATION EN ANGLAIS DANS L'ESPACE EUROPÉEN NON ANGLOPHONE, LA FRANCE EXCEPTÉE**

L'usage de la langue anglaise dans l'enseignement supérieur de plusieurs pays de l'Europe occidentale est répandu et croît en raison de certaines initiatives, tel le programme de mobilité Erasmus+, de l'application du processus de

---

31. Id. (2013). Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française [En ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027735009/> (consulté en octobre 2020).

32. Sandrine DOUCET et Benoist APPARU (2016). Rapport d'information déposé en application de l'article 145-7 du Règlement par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation en conclusion des travaux de la mission sur l'application de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, Paris, Assemblée nationale, République française, p. 78. [En ligne], <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4062.pdf>.

Bologne ou encore de l'adoption de la loi Fioraso, entre autres. Il varie aussi en fonction de divers facteurs, dont le pays concerné et le type d'activités universitaires et scientifiques en cause.

Considérant le sujet de la présente étude, l'attention sera portée sur les formations offertes en langue anglaise dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, bien qu'il soit difficile de faire des comparaisons entre elles parce qu'elles sont disparates et de provenances diverses.

Au préalable, toutefois, il convient d'établir les équivalences entre les appellations des diplômes européens et celles ayant cours au Québec. De façon générale, en Europe, l'accès aux études universitaires est possible après l'obtention d'un baccalauréat (le « bac ») qui couronne des études secondaires d'une durée de sept ans. Au Québec, c'est le diplôme d'enseignement collégial (DEC) qui permet d'accéder à l'université.

Au niveau universitaire, les appellations européennes des diplômes, généralement normalisées, correspondent aux diplômes québécois suivants :

- Au premier cycle :

Le bachelor, ou baccalauréat universitaire, s'obtient après trois ou quatre années d'études universitaires, en Europe et en France.

En France, toutefois, une distinction importante est établie entre le diplôme de bachelor et la licence. La licence est un grade universitaire et couronne trois années d'études universitaires. Le bachelor français est une formation davantage tournée vers l'international et est offert dans des établissements privés de formation; les formations sont souvent offertes partiellement ou intégralement en anglais et encouragent les stages à l'étranger.

Ces programmes sont du niveau du premier cycle universitaire et correspondent au baccalauréat du Québec.

- Au deuxième cycle :

En Europe, le master est à la fois un diplôme et un grade universitaire validant un deuxième cycle de l'enseignement supérieur, soit cinq années d'études en moyenne après l'obtention du baccalauréat européen (« bac »), ou deux années après la licence ou le bachelor français.

Au Québec, la maîtrise couronne également des études de deuxième cycle dont la durée normale de deux ans est comparable à celle du master européen. Plusieurs universités québécoises offrent également des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). Ces programmes de 30 crédits

visent une spécialisation dans un domaine d'études particulier et ont une dimension pratique; ils répondent souvent aux besoins de professionnels qui sont déjà sur le marché du travail.

- Au troisième cycle :

En Europe et au Québec, le troisième cycle d'études universitaires conduit au doctorat.

### **2.2.1. Le nombre d'activités de formation en anglais dans l'enseignement supérieur européen**

Les données utilisées proviennent de diverses sources et ne sont pas nécessairement comparables entre elles; certaines sont d'origine gouvernementale et d'autres résultent d'enquêtes menées auprès d'établissements d'enseignement supérieur européens.

Comme l'étude de l'Academic Cooperation Association (ACA) de 2015<sup>33</sup> est la plus détaillée et la plus exhaustive parmi les documents consultés, c'est le regroupement des pays européens qu'elle propose<sup>34</sup> qui sera retenu. Ainsi :

- l'Europe du Nord comprend le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède;
- l'Europe du Centre-Ouest comprend l'Autriche, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas;
- l'Europe du Sud-Ouest comprend l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal.

D'après Claude Truchot<sup>35</sup>, dès les années 1990, on note une augmentation des formations en anglais aux Pays-Bas et en Allemagne.

Ainsi, en 2001, l'ensemble des universités allemandes comptent des diplômes anglophones dans leur offre de programmes. En Allemagne, en 2006, 140 universités, écoles d'ingénieurs et écoles supérieures privées proposent de 1 à 25 cursus offerts entièrement ou partiellement en anglais. Aussi, en 2009, une grande partie des masters offerts aux universités d'Amsterdam (105/170), d'Utrecht (89/196) et de Maastricht (45/46) le sont en langue anglaise.

En Europe, en 2007, une enquête allemande réalisée dans 27 pays non anglophones relève 2 400 programmes universitaires en langue anglaise, dont

---

33. Bernd WÄCHTER et Friedhelm MAIWORM (2014). English-Taught Programmes in European Higher Education. The State of Play in 2014, Bonn, Lemmens, 138 p. [En ligne], [https://www.lemmens.de/dateien/medien/buecher-ebooks/aca/2014\\_english\\_taught.pdf](https://www.lemmens.de/dateien/medien/buecher-ebooks/aca/2014_english_taught.pdf).

34. Ibid., p. 30.

35. Claude TRUCHOT (2010), op. cit., p. 2-3.

79 % de masters et 16 % de bachelors ou de licences. Ce nombre aurait triplé de 2003 à 2008, possiblement sous l'impulsion du processus de Bologne.

L'étude de l'ACA présente une recension des formations en langue anglaise menée dans 29 pays européens non anglophones; elle ne considère que les établissements conduisant à des diplômes universitaires, ainsi qu'à des diplômes d'établissement d'une durée d'un semestre et de *summer schools*. Il faut signaler que cette étude repose sur un échantillon d'établissements d'enseignement supérieur relativement faible (retour de réponses de 44 % des 2 637 établissements joints).

Ainsi, on retrouve 1 030 de ces formations en Allemagne, 499 en France, 417 en Espagne et 307 en Italie<sup>36</sup>. Ces chiffres ne donnent toutefois qu'une idée de la situation réelle.

Enfin, l'étude signale que le nombre de formations en anglais dans l'espace européen non anglophone est passé de 725 à 8 089 entre 2001 et 2014; on fait toutefois remarquer que le nombre de formations en anglais en 2001 est probablement sous-estimé. De façon plus précise, ces formations ont crû de 280 % (de 508 à 1 931) de 2007 à 2014 en Europe du Nord, de 112 % (de 1 307 à 2 771) en Europe du Centre-Ouest et de 866 % (de 141 à 1 362) en Europe du Sud-Ouest<sup>37</sup>.

En 2020, Euroguidance<sup>38</sup>, un site Web soutenu par l'Union européenne et regroupant des informations sur les études en Europe, sur les programmes européens et d'autres renseignements à l'intention de quiconque souhaite étudier en Europe, donne quelques indications d'ordre général sur les formations en anglais offertes dans plusieurs pays :

Europe du Nord :

- Danemark : 70 programmes de bachelor en anglais ainsi que 400 masters;
- Finlande : plus de 500 programmes d'études offerts en anglais, dont 80 bachelors;
- Norvège : près de 200 masters sont enseignés en langue anglaise ainsi que quelques bachelors;
- Suède : 1 500 programmes, dont 270 bachelors, sont offerts en langue anglaise.

---

36. Bernd WÄCHTER et Friedhelm MAIWORM, op. cit., p. 35-36.

37. Ibid., p. 16 et 48.

38. EUROGUIDANCE (s. d.). Formations dispensées en anglais en Europe (hors Royaume-Uni et Irlande) [En ligne], <https://www.euroguidance-france.org/sorienter-vers-cursus-specifiques/les-formations-dispensees-en-anglais-en-europe-en-dehors-du-royaume-uni-et-de-lirlande/> (consulté en novembre 2020).

Europe du Centre-Ouest :

- Allemagne : 2 000 cursus intégrant de l'anglais, dont 190 bachelors entièrement en anglais;
- Pays-Bas : plus de 2 000 programmes anglophones de tous les niveaux sont proposés; environ 400 sont des bachelors;
- Belgique francophone : environ 20 licences français-anglais, 40 masters en anglais et une centaine d'autres en français-anglais.

Europe du Sud-Ouest :

- Espagne : plus de 500 programmes offerts entièrement ou partiellement en langue anglaise;
- France : plus de 1 200 formations données en anglais;
- Italie : plus de 270 formations offertes en anglais.

En somme, on ne peut que constater le grand nombre de cursus offerts en langue anglaise en Europe non anglophone de même que la forte progression de cette offre depuis 2001. Selon les données de l'ACA<sup>39</sup>, le nombre de programmes en langue anglaise y est passé de 725 en 2001 à 8 089 en 2014. Il paraît important de rappeler la relative imprécision des données disponibles de même que leur disparité en fonction des sources qui ont pu être consultées.

Ce portrait de la situation, pour être plus complet, devrait aussi faire état de la fréquentation de ces programmes ainsi que des domaines et des disciplines dans lesquels ils sont proposés. On pourrait également s'interroger sur la place relative qu'occupent les formations enseignées en langue anglaise dans l'ensemble des cursus d'enseignement supérieur. De nouveau ici, les données se révèlent relativement disparates et difficilement comparables entre elles.

### **2.2.2. La fréquentation des programmes enseignés en langue anglaise**

L'étude présentée par l'ACA en 2015<sup>40</sup> fournit quelques données sur la fréquentation des programmes de formation en anglais dans les établissements d'enseignement supérieur ayant participé à l'enquête.

Malgré ce que peut laisser croire le nombre élevé de ces formations dans les 29 pays européens non anglophones considérés, relativement peu d'étudiants fréquentent ces programmes, soit 1,3 % du nombre total des inscriptions dans les établissements de ces pays (environ 290 000 en 2013-2014).

Globalement, 27 % des établissements offrent au moins un programme enseigné en anglais, et les programmes offerts exclusivement en anglais

---

39. Bernd WÄCHTER et Friedhelm MAIWORM, op. cit., p. 16.

40. Ibid., p. 17.

constituent 6 % de l'ensemble. Encore plus rares sont ceux dans lesquels ne sont inscrits que des étudiants nationaux (non étrangers). Enfin, plus de 80 % des programmes offerts en langue anglaise sont des masters.

Les différences régionales sont par ailleurs notables. Ainsi, dans les pays de l'Europe du Sud-Ouest, soit l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal dans l'étude de l'ACA, au plus un établissement sur cinq offre un programme en anglais, ce type de programme n'excédant jamais 5 % des cursus offerts par un établissement; le nombre d'étudiants qui les fréquentent ne dépasse pas 1 % du total des inscriptions.

### **2.2.3. Les domaines couverts par les programmes offerts en anglais**

Toujours selon cette étude de l'ACA, les programmes enseignés en anglais touchent surtout les sciences sociales, la gestion des affaires (*business*) et le droit (35 %), puis les sciences (23 %), suivies du génie, des techniques industrielles et de la construction (18 %); les autres domaines n'excèdent pas 10 % de l'offre<sup>41</sup>.

Cependant, pour l'ensemble des pays considérés dans l'étude, les domaines varient selon le niveau. Ainsi, aux deux premiers rangs respectifs, les programmes en sciences sociales, en gestion des affaires et en droit occupent 42 % de l'offre en ce qui concerne les bachelors et 34 % pour les masters, alors que les programmes en sciences sont plus nombreux en ce qui a trait aux masters, soit 26 %, qu'ils ne le sont pour les bachelors, soit 11 %.

De nouveau, le portrait de la situation varie en fonction des régions. En Europe du Sud-Ouest, les programmes de sciences occupent 30 % de l'ensemble des masters, alors que pour les bachelors, une très forte proportion de l'offre, soit 75 %, concerne les programmes en sciences sociales, en gestion des affaires et en droit.

## **2.3. UN APERÇU DES ACTIVITÉS DE FORMATION EN ANGLAIS EN FRANCE**

Le portrait général de l'offre de formations en langue anglaise pour l'enseignement supérieur en Europe non anglophone qui vient d'être esquissé est également valable pour la France.

Cependant, compte tenu de l'intérêt particulier que soulève cette question dans un environnement francophone, de la situation qu'a créée au fil des décennies la perte de l'influence du français aux dépens de l'anglais au niveau international ainsi que des liens particuliers qui unissent le Québec et la France, il est apparu pertinent de fournir quelques données supplémentaires sur l'état

---

41. Ibid., p. 66-68.

actuel, chez cette dernière, des formations en anglais dans les établissements d'enseignement supérieur.

### **2.3.1. Le nombre d'activités de formation en anglais dans l'enseignement supérieur français**

Avant 2015, les formations en anglais étaient essentiellement offertes dans les grandes écoles et les établissements privés. Depuis l'entrée en vigueur en 2015 des nouvelles dispositions de la *Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche* (loi Fioraso), les universités sont de plus en plus nombreuses à proposer ces formations, la possibilité de le faire étant ainsi étendue à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Plusieurs sources ont rendu publiques des données sur les formations en anglais dans les établissements d'enseignement supérieur en France. C'est le catalogue de Campus France<sup>42</sup>, destiné aux étudiants internationaux que le pays veut attirer chez lui et mis à jour périodiquement, qui fournit les renseignements les plus précis et les plus intéressants à ce sujet.

Ainsi, en décembre 2020, 1 651 programmes sont offerts partiellement ou entièrement en langue anglaise. Parmi eux, 137 sont des licences (bachelors) et 1 286 sont des masters; 1 149 de ces 1 423 programmes, soit 81 %, sont offerts intégralement en anglais. Aux fins de comparaison, selon les données pour l'année 2014 présentées par l'ACA<sup>43</sup>, on retrouvait alors en France 499 programmes de master et de licence (bachelor) enseignés entièrement en anglais; il s'agit là d'une croissance de 130 % en six ans.

### **2.3.2. La fréquentation des programmes enseignés en langue anglaise**

Bien que le nombre de programmes en langue anglaise ait considérablement augmenté depuis 2014, il faut le mettre en perspective avec le grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur en France ainsi qu'avec l'ensemble des programmes de formation proposés.

Ces établissements comptent des universités publiques financées par l'État, des établissements privés (essentiellement des écoles en génie ainsi qu'en commerce et gestion), de nombreux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ainsi qu'un grand nombre d'écoles et d'autres établissements offrant des bachelors. Un nombre approximatif de 14 500 programmes y étaient offerts en 2014<sup>44</sup>.

---

42. CAMPUS FRANCE (s. d.). Programs Taught in English. 1 656 programs [En ligne], <http://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/catalog> (consulté en décembre 2020).

43. Bernd WÄCHTER et Friedhelm MAIWORM, op. cit., p. 43.

44. Loc. cit.

Au total, en 2018, 2,7 millions d'étudiants fréquentaient des établissements d'enseignement supérieur en France, dont 1,6 million d'étudiants inscrits à l'université publique financée par l'État<sup>45</sup>.

À titre indicatif, faute d'avoir accès à des données plus récentes, l'étude de l'ACA<sup>46</sup> de 2015 indiquait que :

- 16,1 % des établissements d'enseignement supérieur français offraient des programmes enseignés en langue anglaise;
- 3,4 % des programmes d'études étaient offerts en anglais;
- 0,7 % des étudiants étaient inscrits dans ces programmes.

Il apparaît donc que la plus grande partie des programmes offerts par les établissements d'enseignement supérieur de France le sont en français et qu'ils sont fréquentés par la très grande majorité des étudiants.

### **2.3.3. Les domaines couverts par les programmes de licence (bachelor) et de master offerts entièrement en anglais**

De façon générale, les domaines couverts par des programmes de licence (bachelor) et de master enseignés en langue anglaise en France recourent ceux de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur européens.

Plus précisément, en 2020, sur une liste<sup>47</sup> de 1 149 de ces programmes offerts intégralement en langue anglaise, les grands domaines couverts sont, par ordre d'importance, les suivants<sup>48</sup> :

- Pour la licence (103 programmes) :
  - Les finances et la gestion : 60 %
  - Le droit et les sciences économiques : 17 %
  - Les sciences humaines, lettres et arts : 16,5 %
  - Le génie et les sciences appliquées : 14 %

---

45. STATISTA (2019). L'enseignement supérieur en France – Faits et chiffres [En ligne], <https://fr.statista.com/themes/3988/l-enseignement-superieur-en-france/> (consulté en décembre 2020).

46. Bernd WÄCHTER et Friedhelm MAIWORM, op. cit., p. 42-45.

47. CAMPUS FRANCE, op. cit.

48. Certains programmes de formation touchant à plus d'un domaine d'études, le total des pourcentages excède conséquemment 100 %.

- Pour le master (1 046 programmes) :
  - Les finances et la gestion : 45 %
  - Le génie et les sciences appliquées : 39 %
  - Le droit et les sciences économiques : 13 %
  - Les sciences humaines, lettres et arts : 8 %

D'autres sources, sur la base des données de Campus France, indiquent qu'en 2018, 66 % des formations en anglais en France étaient le fait d'écoles de commerce et d'ingénierie privées ou d'universités étrangères offrant des formations délocalisées en France<sup>49</sup>.

---

49. LA FACTORY (2018). Étudier en anglais... en France [En ligne], <https://www.lafactory.ma/etudier-en-anglais-en-france/> (consulté en novembre 2020).



## **CHAPITRE 3**

### **LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECENSION**

Ce chapitre présente les différentes considérations méthodologiques qui ont soutenu la réalisation de la recension de l'offre de formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec.

#### **3.1. LA PRÉSENCE DE L'ANGLAIS DANS L'OFFRE DE PROGRAMMES**

L'objectif consiste à brosser le portrait de l'offre des programmes pouvant être poursuivis partiellement ou totalement en anglais, et telles qu'étaient établies leurs structures et leurs compositions au printemps et à l'automne 2020 de même qu'à l'hiver 2021.

Les programmes sont en conséquence répertoriés et catégorisés en fonction de la présence plus ou moins grande de l'anglais dans leur configuration même. Sont aussi prises en considération les situations pour lesquelles, à l'intérieur d'un programme, une formation est offerte en anglais avec ou sans équivalent en français.

Dans le cadre de l'étude, on doit comprendre par « présence de l'anglais » le fait qu'un programme permette d'obtenir un certain nombre ou la totalité des crédits afférents par des cours dans lesquels l'enseignement se déroule en anglais.

Cette présence est alors « quantifiée » par le nombre ou le pourcentage maximal de crédits de cours en anglais qu'un étudiant peut cumuler en s'inscrivant dans un programme.

En conséquence, elle ne doit pas être comprise comme représentant la totalité de l'offre ou tout l'éventail de cours en anglais dans un programme donné, mais plutôt comme étant associée à la limite de crédits de cours en anglais qui peuvent composer un programme pour l'obtention d'un diplôme.

#### **3.2. LES ÉTABLISSEMENTS RETENUS**

La recension porte sur les programmes offerts par les universités francophones du Québec dont les noms sont indiqués dans les paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)*.

Il s'agit en l'occurrence des entités suivantes, présentées ici successivement à l'intérieur de deux ensembles, le premier constitué des établissements à charte et le second de ceux du réseau de l'Université du Québec, deux univers qui seront d'ailleurs plus tard brièvement comparés entre eux :

- Université de Montréal (UdeM)
- École des hautes études commerciales de Montréal (HEC)
- École Polytechnique de Montréal (Poly)
- Université de Sherbrooke (UdeS)
- Université Laval (ULaval)
  
- École nationale d'administration publique (ENAP)
- École de technologie supérieure (ÉTS)
- Institut national de la recherche scientifique (INRS)
- Université TÉLUQ (TÉLUQ)
- Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Les établissements suivants ont donc été exclus de la recherche, parce que considérés comme anglophones, là où ne se pose pas la problématique étudiée :

- Université Bishop's
- Université Concordia
- Université McGill

Les 15 établissements universitaires ainsi retenus, de même que les trois exclus, sont par ailleurs tous visés par l'article 88.1 de la *Charte de la langue française* qui fait en sorte qu'ils doivent se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française.

### **3.3. L'OFFRE DE COURS EN ANGLAIS**

Ainsi, la recension porte sur chacun des programmes, avec délivrance d'un diplôme associé (certificat, mineure, majeure, baccalauréat, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS], maîtrise et doctorat), tels qu'en vigueur et offerts par chacun des établissements retenus, et tels que structurés et présentés à l'hiver (mars-avril) 2020, à l'automne (septembre-octobre-novembre) 2020 de même qu'à l'hiver (janvier-février-mars) 2021.

Nous ne croyons pas que cette durée dans la cueillette des données amène un quelconque biais, considérant la relative stabilité, sur une telle période d'une année, des structures et des composantes des programmes ainsi offerts.

Précisons que dans le cas des mineures, elles ont été prises en compte dans la recension dans la mesure où l'établissement concerné délivrait un diplôme lorsqu'elles étaient complétées par l'étudiant, ce qui n'est pas le cas dans chacune des universités.

Dans le cas des baccalauréats dits « par cumul » ou composés de mineures et de majeures, ils n'ont pas été retenus parce qu'il n'était pas possible d'en connaître *a priori* le contenu, la composition et la structure propres et, partant, de connaître le pourcentage (catégorie afférente) de crédits de cours en anglais qui pouvaient y être obtenus.

Aussi, à l'intérieur des programmes, les cours d'acquisition ou de perfectionnement de la langue anglaise n'ont pas été retenus ni pris en considération dans les calculs de « taux de présence » de la langue anglaise, considérant la nature même et les objectifs de ces formations.

Les données portant de cette manière sur le nombre maximal de crédits de cours en anglais pouvant constituer la structure de chaque programme ont été tirées des sites Web de chacun des établissements.

Par ailleurs, dans les programmes recensés, aucune formation de moins de 30 crédits n'a été retenue, à l'exception de 8 DESS en comportant entre 24 et 27.

Au total, ce sont 2 713 programmes qui ont été répertoriés et leur structure de cours analysée, soit 492 certificats, 92 mineures avec diplôme, 68 majeures avec diplôme, 530 baccalauréats, 891 maîtrises, 328 DESS et 312 doctorats.

Dans les calculs présentés dans les tableaux, les programmes de mineure et de majeure pour lesquels des diplômes sont délivrés ont été regroupés avec les certificats, tous des programmes de 60 crédits et moins, et les DESS l'ont été avec les maîtrises, tous des diplômes de 2<sup>e</sup> cycle.

#### **3.4. LE POURCENTAGE MAXIMAL DE COURS EN ANGLAIS DANS UN PROGRAMME**

La « présence » de cours offerts en anglais dans chacun de ces programmes a été établie en fonction d'une gradation portée par six catégories, partant des programmes où il n'y a aucune présence de cours en anglais (catégorie 1), donc entièrement offerts en français, jusqu'aux programmes entièrement offerts en anglais (catégorie 6).

Ces catégories, qui reflètent ainsi chacune le pourcentage maximal de crédits de cours en anglais pouvant être obtenus à l'intérieur d'un programme pour l'obtention d'un diplôme, se présentent de la manière suivante :

OFFRE DE COURS EN ANGLAIS (%)						
Catégorie	Programmes entièrement en français ou comportant des cours en anglais		Programmes comportant des cours en anglais		Programmes comportant des cours en anglais ou entièrement en anglais	
	1	2	3	4	5	6
Pourcentage de crédits de cours en anglais pouvant être obtenus	0 % (100 % en français)	1 % à 19 %	20 % à 49 %	50 % à 79 %	80 % à 99 %	100 %

Comme c'est la « présence » ou non de cours offerts en anglais qui caractérise chaque programme – cela étant l'objet de l'étude –, chacun de ces programmes est catégorisé en fonction de ce critère (de 0 % à 100 % de crédits de cours en anglais) et, conséquemment, n'est comptabilisé qu'une seule fois, pour une unité unique.

Ainsi, si un programme peut être poursuivi et complété avec des crédits de cours uniquement en anglais, il est alors classé dans la catégorie 6, nonobstant la possibilité de poursuivre ce même programme entièrement ou partiellement en français. Dans la même perspective, s'il y a possibilité pour l'étudiant d'obtenir par exemple 50 % de crédits de cours en anglais pour acquérir un diplôme, ce programme sera alors classé dans la catégorie 4, nonobstant de nouveau la possibilité que ce même programme puisse aussi être poursuivi entièrement en français.

Ainsi, un programme sera classé dans la catégorie 1 s'il peut être poursuivi entièrement et uniquement en français, et si, en conséquence, aucun crédit de cours en anglais ne peut y être obtenu.

De plus, dans chacun des cas de catégories 2 à 6, à savoir là où il y a présence de l'anglais ou possibilité d'obtenir des crédits de cours en anglais, nous avons également précisé, dans la mesure du possible, si ce même programme pouvait aussi être poursuivi entièrement en français, auquel cas il demeure quand même de catégorie 6, et cela n'en fait donc pas alors, aux fins de la recension, un programme de catégorie 1.

Aussi dans la mesure du possible, nous avons déterminé, à l'intérieur des programmes comportant une formation en anglais, si un même cours offert en

anglais pouvait également être poursuivi en français ou, à défaut, s'il ne pouvait l'être alors qu'exclusivement en anglais.

Le caractère exclusif ou non des cours offerts en anglais a permis d'évaluer l'accessibilité linguistique de chaque programme, cette accessibilité étant comprise comme le fait que l'ensemble ou une partie des cours en anglais constituant un programme existe aussi en français, permettant alors aux étudiants de poursuivre un même parcours universitaire en français.

Enfin, les données ont été regroupées et présentées afin de permettre une lecture et une analyse à la fois uniformes et propres à chacun des établissements et, partant, de faciliter une comparaison entre eux, constituant ainsi autant de sections du prochain chapitre.

Y sont présents dans chacune un portrait global et une répartition selon les six catégories, une répartition par niveau d'études ainsi que les principaux constats et conclusions. Les programmes de catégories 5 et 6 donnent lieu à une description plus détaillée parce qu'ils sont plus significatifs au regard de l'objet de l'étude. Une analyse synthèse pour l'ensemble des établissements est par la suite présentée au chapitre 5.



## CHAPITRE 4 LA RECENSION DE L'OFFRE DE COURS EN ANGLAIS

Le présent chapitre porte sur la recension de l'offre de formation en anglais dans chacun des quinze établissements universitaires francophones du Québec.

### 4.1. UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Les étudiants de l'Université de Montréal (UdeM) ont accès à 462 programmes offerts au certificat, à la mineure et à la majeure (123), au baccalauréat (95), à la maîtrise et au DESS (169), ainsi qu'au doctorat (75).

Les certificats, les mineures et les majeures comptent ainsi pour 26,6 % des programmes, les baccalauréats, pour 20,6 %, les maîtrises et les DESS, pour 36,6 %, et les doctorats, pour 16,2 %.

#### 4.1.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **462 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	458	0	0	0	0	4
Nombre	458		0		4	
%	99,1	0	0	0	0	0,9
%	99,1		0		0,9	

On y trouve presque uniquement des programmes de catégorie 1 (99,1 %), la catégorie 6, celle où une formation entièrement en anglais peut être obtenue et la seule autre catégorie ici représentée, ne comptant que pour 0,9 % de tous les programmes offerts.

Aucun des programmes de l'établissement ne se trouve en conséquence dans les catégories 2 à 5.

#### 4.1.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat, majeure et mineure n = 123	Baccalauréat n = 95	Maîtrise et DESS n = 169	Doctorat n = 75
1	100	100	97,6	100
2	0	0	0	0
3	0	0	0	0
4	0	0	0	0
5	0	0	0	0
6	0	0	2,4	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Tous les programmes de certificat, de mineure, de majeure, de baccalauréat et de doctorat comportent 100 % de crédits de cours en français et sont donc offerts uniquement en français (catégorie 1), la présence de programmes en anglais ne se trouvant qu'au niveau de la maîtrise et du DESS, et alors uniquement de catégorie 6. Les seuls quatre programmes qui s'y trouvent, soit 2,4 % de l'ensemble de ce niveau d'études, permettent ainsi d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais.

#### 4.1.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur des six catégories (total de 100 %) en fonction de chacun des niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat, mineure et majeure n = 123	Baccalauréat n = 95	Maîtrise et DESS n = 169	Doctorat n = 75	Total n = 462
1 n = 458	26,9	20,7	36,0	16,4	100
2 n = 0	0	0	0	0	0
3 n = 0	0	0	0	0	0
4 n = 0	0	0	0	0	0
5 n = 0	0	0	0	0	0
6 n = 4	0	0	100	0	100

Du côté des 458 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 99,1 % de l'ensemble des programmes, ils sont ainsi répartis de façon proportionnelle au poids relatif de tous les programmes à l'intérieur de chaque niveau d'études, faisant en sorte, par exemple, que 36 % d'entre eux se trouvent au niveau de la maîtrise et du DESS.

#### 4.1.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programmes de catégorie 6

Les quatre programmes de catégorie 6 offerts par l'Université de Montréal, soit ceux permettant d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais, sont présentés ci-dessous, le tableau précisant également s'ils sont offerts ou non en version entièrement en français. Ils sont tous du niveau de la maîtrise (3) ou du DESS (1).

Rappelons que l'établissement n'offre aucun programme des catégories 2 à 5.

PROGRAMMES OFFERTS DE CATÉGORIE 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais (%)	Programme aussi offert entièrement en français
6	Ma. en droit, option droit des affaires dans un contexte de globalisation	100	Non
6	Ma. en droit, option common law	100	Non
6	Ma. en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle	100	Non
6	DESS en médecine d'assurance et d'expertise	100	Non

C'est donc à la Faculté de droit que se trouvent deux des quatre programmes dont la totalité des crédits peut être obtenue par des cours en anglais, les deux autres programmes relevant respectivement de l'École d'optométrie et de la Faculté de médecine.

Par ailleurs, pour chacun des quatre programmes de catégorie 6 de l'Université de Montréal, la formation ne peut pas être suivie entièrement en français.

#### 4.1.5. Présentation de l'information dans le site Web

##### Modalités de participation aux programmes

Les programmes en anglais de l'établissement sont présentés dans la version anglaise de son site Web, plus précisément dans la section intitulée *Programs also Suitable for Students Currently not Fluent in French*. C'est ensuite dans le menu *Studies* qu'on trouve la page décrivant les programmes offerts en anglais et ceux comportant des mesures d'accommodement pour les non-francophones. Des programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles y sont ainsi répertoriés, dont les quatre programmes de maîtrise et de DESS comportant 100 % de cours en anglais.

Dans les 11 programmes de doctorat présentés comme offrant des mesures d'accommodement en matière de langue afin de pouvoir y accueillir les étudiants qui ne parlent pas couramment le français, l'enseignement se déroule en français, mais, entre autres mesures, les examens et les thèses peuvent être rédigés en anglais.

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants au programme de maîtrise en droit des affaires comportant 100 % de cours en anglais, l'aperçu du programme fournit les précisions suivantes : « Ce programme est destiné exclusivement aux juristes étrangers qui souhaitent étudier, en anglais, le droit des affaires dans un contexte de globalisation. Le programme n'est pas offert en français. »

Dans cette invitation lancée aux étudiants étrangers, on s'adresse aussi aux francophones de l'extérieur du Québec, puisqu'il est mentionné que cette maîtrise en droit « offre aux étudiants inscrits au Master 2, Finalité droit de l'entreprise de l'Université Catholique de Louvain [une université belge francophone] une formation poussée qui privilégie une perspective nord-américaine et transnationale. »

Dans l'aperçu du programme de maîtrise en droit, option common law comparée, on ne fait pas mention du fait que les cours sont offerts en anglais. C'est plutôt dans la page concernant l'admission au programme que se trouve ce renseignement, formulé comme suit : « L'enseignement des matières s'effectue en anglais afin que les concepts, les notions et les règles puissent être communiqués de manière rigoureuse, reflétant ainsi le droit applicable et le vocabulaire utilisé en milieu professionnel. »

La troisième maîtrise offerte en anglais est celle en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle. Son intitulé porte la mention « anglais » entre parenthèses. Toutefois, dans la version française de la page Web, aucune mention n'est faite de la langue d'enseignement. C'est seulement dans la version anglaise de la page Web qu'on peut lire de façon plus explicite que le programme est offert en anglais : « Nous avons le plaisir d'annoncer une nouvelle option pour ce programme de maîtrise en sciences. Cette option, offerte en anglais par l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, s'intitule Intervention en déficience visuelle. » (Traduction libre.)

Finalement, dans l'aperçu en anglais du programme de DESS en médecine d'assurance et d'expertise, on trouve simplement la mention « Programme offert en anglais ». (Traduction libre.)

#### Langues des descriptions de cours

Les cours offerts dans les quatre programmes de maîtrise et de DESS comportant 100 % de cours en anglais font l'objet d'une description en français dans la version française du site Web et d'une description en anglais dans sa version anglaise.

#### **4.1.6. Conclusion et principaux constats**

Dans l'offre de programmes de l'Université de Montréal, l'enseignement en anglais occupe, de façon générale, une place marginale, considérant que

99,1 % de ces programmes sont de catégorie 1 et comportent donc uniquement des cours en français.

Seuls quatre programmes s'inscrivent dans la catégorie 6, si ce n'est toutefois qu'un étudiant de la maîtrise ou du DESS qui désire suivre sa formation en français dans l'un d'eux ne pourra le faire.

## 4.2. ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

Les étudiants de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) ont accès à 70 programmes offerts au certificat (25), au baccalauréat (2), à la maîtrise et au DESS (42), ainsi qu'au doctorat (1).

Les certificats comptent ainsi pour 35,8 % des programmes, les baccalauréats, pour 2,8 %, les maîtrises et les DESS, pour 60 %, et le doctorat, pour 1,4 %.

### 4.2.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **70 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	55	0	2	3	0	10
Nombre	55		5		10	
%	78,6	0	2,8	4,3	0	14,3
%	78,6		7,1		14,3	

On y trouve ainsi en grande majorité des programmes de catégorie 1 (78,6 %), alors qu'en seconde importance figurent ceux de la catégorie 6 (14,3 %).

Aucun des programmes de HEC Montréal ne permet d'obtenir de 1 % à 19 % de crédits de cours en anglais (catégorie 2) ni de 80 % à 99 % (catégorie 5).

Les deux programmes permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais (catégorie 3) représentent 2,8 % de l'ensemble de l'offre de formation, alors que les trois permettant d'en obtenir de 50 % à 79 % (catégorie 4) comptent pour leur part pour 4,3 %.

Enfin, on compte à HEC Montréal 10 programmes de catégorie 6, à savoir celle permettant d'obtenir une formation entièrement en anglais.

### 4.2.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 25	Baccalauréat n = 2	Maîtrise et DESS n = 42	Doctorat n = 1
1	100	0	71,4	0
2	0	0	0	0
3	0	0	4,8	0
4	0	100	2,4	0
5	0	0	0	0
6	0	0	21,4	100
<b>Total</b>	100	100	100	100

Tous les programmes de certificat de HEC Montréal comportent uniquement des crédits de cours pouvant être suivis en français (catégorie 1), alors que pour sa part, le programme de doctorat de l'établissement permet d'obtenir aussi la totalité des crédits de cours en anglais (catégorie 6).

Les deux programmes de baccalauréat de l'établissement s'inscrivent quant à eux dans la catégorie 4, à savoir celle dans laquelle il est possible d'obtenir de 50 % à 79 % de crédits de cours en anglais.

En ce qui a trait aux maîtrises et aux DESS, les 42 programmes se concentrent en bonne part dans la catégorie 1 (71,4 %), et plus du cinquième d'entre eux (21,4 %) sont de catégorie 6.

#### Au sujet des baccalauréats

HEC Montréal offre deux programmes de baccalauréat en administration des affaires, l'un de 90 crédits et l'autre de 120, en raison dans ce dernier cas d'une année préparatoire de 30 crédits. Ces deux programmes peuvent être suivis entièrement en français ou encore en cheminement bilingue ou trilingue.

Dans la version bilingue du baccalauréat standard (90 crédits), on exige au moins 30 crédits en français et 30 crédits dans la langue seconde, qui peut être l'anglais ou l'espagnol. Les 30 autres crédits peuvent être obtenus indifféremment en français ou dans la langue seconde choisie. Ainsi, la proportion de crédits qui pourraient être obtenus en anglais par l'étudiant, dans le cadre de cours ou en raison de la participation à des programmes d'échange, serait au maximum de 60 sur 90, soit 66,6 % (équivalent à la catégorie 4).

Dans la version trilingue de ce même baccalauréat, on exige également au moins 30 crédits en français et 45 en anglais et en espagnol, alors de la façon

suivante : 15 crédits en anglais, 15 en espagnol et 15 autres en anglais ou en espagnol. Il est par conséquent possible d'obtenir 30 crédits en anglais sur ces 45. Pour atteindre le compte de 90 crédits, il en reste donc 15 à obtenir, lesquels peuvent l'être en français, en anglais ou en espagnol. Cela signifie que dans le baccalauréat trilingue, il pourrait être possible d'obtenir 45 crédits en anglais sur 90, soit 50 % (toujours équivalent à la catégorie 4).

Quant au programme qui inclut une année préparatoire (120 crédits), il obéit aux mêmes règles, mais comporte, à la première année de 30 crédits, des cours offerts exclusivement en français, sinon un cours de langue ou de rédaction (3 crédits) qui peut aussi être suivi en anglais ou en espagnol. Cela fait en sorte que ce baccalauréat avec année préparatoire permet lui aussi d'obtenir un maximum de 60 (version bilingue) ou de 45 crédits (version trilingue) en anglais, mais sur un total de 120. Les proportions seront donc respectivement de 50 % et de 37,5 % (nous avons toutefois décidé dans ce dernier cas de le maintenir dans la catégorie 4 plutôt que de le placer dans la catégorie 3 – 20 % à 49 % – pour éviter un tel fractionnement à l'intérieur d'un même et seul programme).

#### Au sujet des maîtrises et des MBA

HEC Montréal offre 42 programmes de maîtrise (24), de DESS (16) et de MBA (2), parmi lesquels on compte 12 programmes comportant des cours en anglais (catégories 2 à 6) et 30 programmes n'en comportant aucun (catégorie 1), incluant la totalité des 16 DESS offerts exclusivement en français.

Du côté des 24 maîtrises, 14 d'entre elles sont offertes exclusivement en français et relèvent donc de la catégorie 1. De plus, sept autres sont aussi offertes en français, mais avec la possibilité d'être suivies entièrement en anglais. En outre, les versions françaises de ces sept programmes comportent certains cours optionnels offerts exclusivement en anglais, tout comme leurs sept versions anglaises comportent certains cours optionnels offerts exclusivement en français.

À ces 14 programmes de maîtrise de catégorie 1 et ces 7 autres de catégorie 6 s'en ajoutent 2 de catégorie 3, s'agissant de la maîtrise en économie appliquée et de celle en intelligence d'affaires. La première ne peut toutefois être suivie entièrement en français, puisque de trois à neuf crédits doivent être obtenus parmi un bloc de cours offerts exclusivement en anglais. La seconde peut par contre l'être.

Quant à la dernière des 24 maîtrises, en l'occurrence le *Master of Management in International Arts Management*, elle se révèle de catégorie 6 parce qu'offerte entièrement et exclusivement en anglais. Ce programme est d'ailleurs le résultat d'un partenariat entre cinq universités de différentes villes du monde.

HEC Montréal offre par ailleurs un programme de MBA et un programme appelé EMBA (pour *Executive MBA*).

Le MBA, qui peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, relève de la catégorie 6 en raison du fait qu'il peut être suivi entièrement en anglais. Cela étant, le programme peut également être suivi entièrement en français, ou encore dans les deux langues.

Le EMBA, pour sa part, résultat d'un partenariat avec l'Université McGill, est présenté comme étant un programme bilingue. Il est prévu que ce caractère bilingue du programme se manifeste au sein même des discussions en classe, et que le français et l'anglais soient utilisés indifféremment par les professeurs et les étudiants. On verra donc des modules de formation rédigés en anglais, mais des discussions, des ateliers et des travaux se déroulant dans une langue ou l'autre, sinon dans les deux langues.

La langue d'enseignement de ce programme peut varier ainsi d'une année à l'autre en fonction de la langue de prédilection du professeur responsable d'un cours donné. Il n'était par ailleurs pas possible d'établir une proportion de cours en anglais pour le semestre associé à la présente étude. Pour cette raison, et après avoir pu confirmer auprès de l'établissement que le programme ne pouvait pas être suivi entièrement en français ni entièrement en anglais, celui-ci a été considéré comme permettant d'obtenir 50 % de crédits de cours en anglais. Cela le place en conséquence dans la catégorie 4. Sa présence dans une catégorie ou l'autre n'a cependant qu'une faible incidence sur l'analyse globale des programmes offerts par HEC Montréal, puisqu'il s'agit ici d'un seul programme sur un total de 70.

#### Au sujet des doctorats

En partenariat avec l'Université Concordia, l'Université McGill et l'Université du Québec à Montréal, HEC Montréal offre un programme de doctorat en administration, lequel se décline en 12 spécialisations dont la structure du programme est similaire.

Lorsqu'un étudiant s'y inscrit dans l'une ou l'autre des quatre universités concernées, l'établissement devient alors son port d'attache et celui qui délivre le diplôme. Cet étudiant peut toutefois, tout au long de son cursus, suivre des cours dans n'importe laquelle des quatre universités, ce qui rend chaque parcours unique et lui permet de terminer une scolarité soit entièrement en français, soit entièrement en anglais, et ainsi de catégorie 6, sinon dans les deux langues à la fois.

#### **4.2.3. Répartition par catégorie**

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 25	Baccalauréat n = 2	Maîtrise et DESS n = 42	Doctorat n = 1	Total n = 70
1 n = 55	45,5	0	54,5	0	100
2 n = 0	0	0	0	0	100
3 n = 2	0	0	100	0	100
4 n = 3	0	66,7	33,3	0	100
5 n = 0	0	0	0	0	100
6 n = 10	0	0	90,0	10,0	100

Du côté des 55 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 78,6 % de l'ensemble des programmes, ils s'en trouvent uniquement au niveau des certificats ainsi qu'à celui des maîtrises et des DESS.

Les 10 programmes de catégorie 6 permettant d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais se trouvent quant à eux au niveau des maîtrises et du doctorat.

HEC Montréal offre par ailleurs peu de programmes des catégories 3 et 4 (cinq au total), et aucun programme des catégories 2 et 5.

#### 4.2.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programmes de catégorie 6

Il n'y a aucun programme de catégorie 5 à HEC Montréal. Pour huit de ses neuf programmes de maîtrise ou de MBA de catégorie 6, la formation requise peut aussi être suivie et terminée entièrement en français, la langue ne constituant pas dans ces cas un facteur d'exclusion à un programme.

Ainsi, seul le programme *Master of Management in International Arts Management* ne peut être suivi entièrement ni même partiellement en français en ce qu'il comporte 100 % de crédits de cours offerts exclusivement en anglais.

Quant au programme de doctorat, chacune des 12 spécialisations permet que la scolarité soit suivie entièrement en français ou entièrement en anglais, sinon dans des combinaisons variables des deux langues.

PROGRAMMES OFFERTS DE CATÉGORIE 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais (%)	Programme aussi offert entièrement en français
6	Ma. en gestion – affaires internationales	100	Oui
6	Ma. en gestion – économie financière appliquée	100	Oui
6	Ma. en gestion – expérience utilisateur dans un contexte d'affaires	100	Oui
6	Ma. en gestion – finance	100	Oui
6	Ma. en gestion – ingénierie financière	100	Oui
6	Ma. en gestion – logistique internationale	100	Oui
6	Ma. en gestion – science des données et analytique d'affaires	100	Oui
6	<i>Master of Management in International Arts Management</i>	100	Non
6	MBA à temps plein en anglais	100	Oui
6	Doct. en administration – 12 spécialisations	100	Oui

#### Pour les autres catégories

Les programmes de baccalauréat qui, dans les deux cas, permettent d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français. De plus, chacun des cours offerts en anglais au baccalauréat existe également en français.

À la maîtrise et au MBA, 9 des 12 programmes qui permettent d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français, ce qui n'est donc pas le cas pour le EMBA (catégorie 4), pour la maîtrise en économie appliquée (catégorie 3) et, comme déjà vu, pour le *Master of Management in International Arts Management* (catégorie 6). Par contre, dans ces neuf programmes de maîtrise ou de MBA, certains cours optionnels sont offerts exclusivement en anglais.

#### **4.2.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants à des cours en anglais dans le EMBA et le partenariat avec l'Université McGill, l'aperçu du programme fournit les précisions suivantes :

Grâce à cette alliance, les participants de l'EMBA peuvent tirer profit des forces jointes des deux universités : une réputation mondiale, des professeurs renommés choisis parmi les meilleurs des deux facultés, l'accès à deux campus (dont les deux bibliothèques et les centres sportifs), deux réseaux de diplômés ainsi que deux visions différentes du monde des affaires.

- Les cours ont lieu dans les deux universités.
- Des professeurs de McGill enseignent donc à HEC Montréal et vice versa.
- Les cours se déroulent dans la langue choisie par le professeur, et les interactions en classe, dans les deux langues, selon les préférences des participants.
- La dualité des cultures propres à chaque université et le bilinguisme inhérent à ce partenariat reflètent la réalité des affaires du Québec, mais aussi de plusieurs grandes villes multiculturelles dans le monde.

L'aperçu du baccalauréat en administration des affaires, avec ou sans année probatoire, présente quant à lui l'offre de cours en anglais de la façon qui suit : « Une approche multilingue unique en Amérique du Nord avec trois cheminements possibles : français, bilingue et trilingue. »

De plus, à la suite de la liste de cours de première année, dont tous les intitulés sont en français, on précise : « Pour les cheminements bilingue et trilingue, certains de ces cours sont donnés en anglais ou en espagnol. »

Enfin, la présentation générale des programmes de doctorat comporte la mention suivante : « Programme bilingue dont les cours sont donnés en français ou en anglais. » Tous les autres programmes de HEC Montréal comportant des cours en anglais, soit les programmes de maîtrise, sont présentés sans mention particulière à cet égard.

##### Langues des descriptions de cours

Les cours offerts en version anglaise font tous l'objet d'une description en anglais. Quant aux cours offerts exclusivement en anglais, ils font l'objet d'une description en anglais qui ne comporte aucune version française. La description

en anglais des cours dans le portail des cours se trouve dans une page où le reste du texte est en français : horaire, responsables, faculté, département, etc. Cependant, si l'on souhaite accéder à la description d'un cours offert en anglais à partir de la page du programme, le lien vers la description du cours mène à la version anglaise du site Web de HEC Montréal (plutôt qu'au portail des cours), où tout le texte est en anglais.

Pour le programme *Master of Management in International Arts Management*, le fait de cliquer sur le nom du programme dans le site Web mène à un site externe entièrement consacré à ce programme dont le contenu est en anglais et qui ne comporte aucune version française.

#### **4.2.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes au 1<sup>er</sup> cycle de HEC Montréal, l'enseignement en anglais y occupe une place marginale.

En effet, les 25 programmes de certificat ne comportent aucun cours offert en anglais. Il ne se trouve des cours en anglais que dans les deux programmes de baccalauréat, alors de catégorie 4, qui permettent d'obtenir alors de 50 % à 79 % de crédits dans cette langue.

Au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant du baccalauréat qui désire suivre sa formation entièrement en français dans l'un ou l'autre des deux programmes où il y a présence de l'anglais pourra le faire.

En ce qui concerne le 2<sup>e</sup> cycle, l'enseignement en anglais occupe une place plus importante dans la mesure où il est présent dans 12 (28,6 %) des 42 programmes de ce niveau d'études. Toutefois, seulement 3 de ces 12 programmes ne sont pas accessibles entièrement en français. En conséquence, au total, 93 % (39 sur 42) des programmes de ce niveau d'études sont accessibles entièrement en français.

Enfin, au 3<sup>e</sup> cycle, chacune des 12 spécialisations du programme de doctorat en administration peut être suivie en français comme en anglais.

### 4.3. ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Les étudiants de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique) ont accès à 100 programmes offerts au certificat (12), au baccalauréat (12), à la maîtrise et au DESS (64), ainsi qu'au doctorat (12).

Les certificats, les baccalauréats et les doctorats comptent ainsi chacun pour 12 % des programmes, alors que les maîtrises et les DESS comptent pour 64 %.

#### 4.3.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **100 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	91	7	0	1	0	1
Nombre	98		1		1	
%	91	7	0	1	0	1
%	98		1		1	

On y trouve ainsi presque uniquement des programmes de catégorie 1 (91 %), alors qu'en seconde importance figurent ceux de la catégorie 2 (7 %).

Cela fait en sorte que 98 % des programmes de l'établissement ne comportent pas de composante permettant d'obtenir plus de 19 % de crédits de cours en anglais.

Pour le reste, un seul des 100 programmes offerts par l'établissement se situe dans la catégorie 4, permettant d'obtenir de 50 % à 79 % de crédits de cours en anglais, et un seul également dans la catégorie 6, à savoir celle permettant d'obtenir une formation entièrement en anglais.

#### 4.3.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 12	Baccalauréat n = 12	Maîtrise et DESS n = 64	Doctorat n = 12
1	75,1	91,7	93,8	91,7
2	8,3	8,3	6,2	8,3
3	0	0	0	0
4	8,3	0	0	0
5	0	0	0	0
6	8,3	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

C'est au niveau de la maîtrise et du DESS que l'on retrouve la plus forte proportion (93,8 %) de programmes comportant 100 % de crédits de cours en français (catégorie 1), suivi des niveaux du baccalauréat et du doctorat dans une proportion identique (91,7 %).

À ces trois mêmes niveaux, tous les programmes ne se trouvant pas dans la catégorie 1 relèvent plutôt de la catégorie 2, faisant ainsi en sorte dans l'ensemble qu'aucun programme comportant plus de 19 % de crédits de cours en anglais n'y apparaît.

C'est au niveau du certificat que la présence de l'anglais est légèrement plus accentuée, avec un programme dans chacune des catégories 4 et 6, lesquelles permettent d'obtenir respectivement de 50 % à 79 % de crédits de cours en anglais et 100 % de ces crédits.

#### 4.3.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 12	Baccalauréat n = 12	Maîtrise et DESS n = 64	Doctorat n = 12	Total n = 100
1 n = 91	9,9	12,1	65,9	12,1	100
2 n = 7	14,3	14,3	57,1	14,3	100
3 n = 0	0	0	0	0	0
4 n = 1	100	0	0	0	100
5 n = 0	0	0	0	0	0
6 n = 1	100	0	0	0	100

Du côté des 91 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 91 % de l'ensemble des programmes de Polytechnique, la plus forte proportion (65,9 %) se situe au niveau de la maîtrise et du DESS. C'est également à ce niveau que se trouve la majorité des programmes de catégorie 2 (57,1 %).

Les programmes offerts au baccalauréat, à la maîtrise et au DESS, ainsi qu'au doctorat, soit 88 au total, se retrouvent d'ailleurs exclusivement dans ces deux premières catégories.

#### 4.3.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programme de catégorie 6

Il n'y a pas de programme de catégorie 5 à Polytechnique. L'unique programme de la catégorie 6 offert par l'établissement, c'est-à-dire qui permet d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais, se trouve au Département de génie informatique et génie logiciel.

Par ailleurs, dans ce programme, la formation requise peut aussi être suivie et terminée entièrement en français, la langue ne constituant pas dans ce cas un facteur d'exclusion.

PROGRAMME OFFERT DE CATÉGORIE 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais (%)	Programme aussi offert entièrement en français
6	Cert. en cybersécurité des réseaux informatiques	100	Oui

#### Pour l'ensemble des catégories

Pour les quatre niveaux d'études, tous les programmes permettant d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français. De plus, chacun des cours offerts en anglais au certificat existe également en français.

Par contre, dans trois programmes de l'établissement, chacun relevant du baccalauréat, de la maîtrise et du DESS, ainsi que du doctorat, soit 3 %, certains cours sont offerts exclusivement en anglais. Toutefois, ces cours étant offerts comme optionnels, les programmes en question peuvent de la sorte être suivis entièrement en français.

#### **4.3.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants à des cours en anglais dans le certificat en cybersécurité des réseaux informatiques, l'aperçu de la version française du programme précise simplement : « Certains cours sont offerts en anglais. »

Par contre, l'aperçu de la version anglaise du programme est entièrement en anglais et comporte la mention suivante : « Veuillez prendre note que les cours de ce certificat sont uniquement offerts en anglais dans leur version en ligne et comme cours du soir. » (Traduction libre.)

##### Langues des descriptions de cours

Les cours offerts en version anglaise font tous l'objet d'une description en anglais, exception faite des deux cours offerts exclusivement en anglais au baccalauréat en génie électrique, qui font l'objet d'une description en français, avec la mention : « Ce cours est offert uniquement en anglais. » Quant à l'unique cours de maîtrise et de doctorat (en génie physique) offert exclusivement en anglais, il fait l'objet d'une description en anglais sans mention particulière.

La description en anglais d'un cours se trouve toujours dans une page où le reste du texte est en français : horaire, responsables, faculté, département, etc., exception faite des cours de la version anglaise du certificat en cybersécurité des réseaux informatiques.

Fait à noter, la version anglaise du site Web de Polytechnique ne comporte aucune section en anglais sur le contenu des programmes ou des cours (hormis la version anglaise du certificat en cybersécurité des réseaux informatiques, puisqu'elle se trouve également en anglais dans la version française du site).

#### **4.3.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes de Polytechnique, bien qu'elle comporte un programme de catégorie 4 et un de catégorie 6, l'enseignement en anglais y occupe une place peu importante.

En effet, 91 % des programmes (91 sur 100), dans les quatre niveaux d'études, relèvent de la catégorie 1.

Aussi, au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant du certificat, du baccalauréat, de la maîtrise et du DESS ou encore du doctorat qui désire suivre sa formation entièrement en français dans un quelconque programme pourra le faire.



#### 4.4. UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Les étudiants de l'Université de Sherbrooke (UdeS) ont accès à 229 programmes offerts au certificat (46), au baccalauréat (46), à la maîtrise et au DESS (103), ainsi qu'au doctorat (34).

Les certificats et les baccalauréats comptent ainsi chacun pour 20,1 % des programmes, les maîtrises et les DESS, pour 45 %, et les doctorats, pour 14,8 %.

##### 4.4.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **229 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	215	0	10	1	2	1
Nombre	215		11		3	
%	93,9	0	4,4	0,4	0,9	0,4
%	93,9		4,8		1,3	

On y trouve ainsi presque uniquement des programmes de catégorie 1 (93,9 %), alors qu'en seconde importance figurent ceux de la catégorie 3 (4,4 %).

L'établissement compte aussi un programme de catégorie 4, deux programmes de catégorie 5 et un seul de catégorie 6, permettant d'obtenir une formation entièrement en anglais et représentant 1,3 % de l'ensemble des programmes de l'Université de Sherbrooke.

##### 4.4.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 46	Baccalauréat n = 46	Maîtrise et DESS n = 103	Doctorat n = 34
1	97,8	80,4	96,0	100
2	0	0	0	0
3	0	19,6	1,0	0
4	0	0	1,0	0
5	2,2	0	1,0	0
6	0	0	1,0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

On retrouve une très forte proportion de programmes comportant 100 % de crédits de cours en français (catégorie 1) aux niveaux du doctorat, du certificat ainsi que des maîtrises et des DESS, avec respectivement 100 %, 97,8 % et 96 % d'entre eux, alors qu'ils comptent pour 80,4 % des programmes de baccalauréat.

C'est aussi au niveau du baccalauréat qu'on retrouve près d'un cinquième des programmes (19,6 %) qui sont de catégorie 3, à savoir ceux permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais.

On peut aussi noter qu'au niveau de la maîtrise et des DESS, des programmes, quoique peu nombreux, se retrouvent aussi dans chacune des catégories 3 à 6.

#### 4.4.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 46	Baccalauréat n = 46	Maîtrise et DESS n = 103	Doctorat n = 34	Total n = 229
1 n = 215	21,0	17,2	46,0	15,8	100
2 n = 0	0	0	0	0	100
3 n = 10	0	90,0	10,0	0	100
4 n = 1	0	0	100	0	100
5 n = 2	50,0	0	50,0	0	100
6 n = 1	0	0	100	0	100

Du côté des 215 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 93,9 % de l'ensemble des programmes, ils sont répartis de façon proportionnelle au poids relatif de tous les programmes à l'intérieur de chaque niveau d'études, faisant en sorte, par exemple, que 46 % d'entre eux se retrouvent au niveau de la maîtrise et du DESS.

Aussi, concernant les programmes permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais (catégorie 3), la quasi-totalité d'entre eux, soit 9 sur 10, se trouve au niveau du baccalauréat.

#### 4.4.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programmes de catégories 5 et 6

Les trois programmes permettant d'obtenir de 80 % à 100 % de crédits de cours en anglais relèvent de trois facultés différentes, soit l'École de gestion (certificat en gestion des organisations), la Faculté de droit (DESS en common law et droit transnational) et la Faculté d'éducation (DESS en enseignement au collégial).

Dans le cas des deux DESS, il n'est pas possible pour l'étudiant de suivre ces programmes entièrement en français. Par contre, le certificat en gestion des organisations peut l'être parce que les cours en anglais choisis par l'étudiant de ce programme existent également en version française.

PROGRAMMES OFFERTS DE CATÉGORIES 5 ET 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais %	Programme aussi offert entièrement en français
5	Cert. en gestion des organisations	80	Oui
5	DESS en common law et droit transnational	91,7	Non
6	DESS en enseignement au collégial ( <i>Graduate Diploma in College Teaching</i> )	100	Non

#### Pour l'ensemble des catégories

Au niveau du baccalauréat, les neuf programmes permettant d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français. De plus, chacun des cours offerts en anglais existe également en français. Ces neuf programmes mènent au baccalauréat en administration des affaires et relèvent de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke.

À la maîtrise, le programme en environnement – gestion de l'environnement et changements climatiques, de catégorie 3, ne peut pas être suivi entièrement en français. En effet, l'étudiant doit obtenir neuf crédits de cours en anglais auprès de l'Université Bishop. Quant à la maîtrise en common law et droit transnational, de catégorie 4, elle ne peut non plus être suivie entièrement en français.

#### **4.4.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants à des cours en anglais dans les neuf baccalauréats en administration des affaires, l'aperçu du programme fournit les précisions suivantes : « Chacun des cheminements du baccalauréat en administration des affaires est également offert dans une version bilingue français-anglais et la mention "bilingue" figurera au diplôme des étudiantes et étudiants qui auront rencontré les exigences de promotion prévues. »

Sous la rubrique « Objectifs spécifiques », on peut également lire : « Cheminements bilingues. Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de développer sa connaissance de la langue anglaise appliquée à son domaine d'études. »

Dans le cas de la maîtrise en environnement – gestion de l'environnement et changements climatiques, sous la rubrique « Compétences spécifiques de certains cheminements », on peut lire : « Gestion de l'environnement et

changements climatiques – Cheminement bilingue. En plus des compétences générales propres aux cheminements de type cours de la maîtrise en environnement, ce cheminement vise à développer les compétences spécifiques suivantes : [...] développer ses habiletés en anglais à des fins de communication universitaire et professionnelle. »

Les pages de présentation de la maîtrise et du DESS en common law et droit transnational font mention de l'existence de cours en anglais dans le programme sans toutefois indiquer lesquels et dans quelle proportion. Ces informations peuvent être obtenues directement auprès de la Faculté de droit de l'université.

Dans le cas du certificat en gestion des organisations, il n'est pas fait mention, dans les pages de présentation du programme, de la possibilité de choisir certains cours en version anglaise. Cette possibilité relève en effet de l'accès pour l'étudiant à 24 crédits de cours de la Faculté d'administration (1<sup>er</sup> cycle), et notamment à tous les cours faisant partie des 9 baccalauréats en administration des affaires.

#### Langues des descriptions de cours

Les cours offerts en versions française et anglaise au 1<sup>er</sup> cycle font tous l'objet d'une description correspondant à la langue du cours. Toutefois, la description en anglais d'un cours se trouve toujours dans une page où le reste du texte est en français : horaire, responsables, faculté, département, etc.

Les cours offerts exclusivement en anglais dans le programme de maîtrise en environnement font l'objet d'une description en anglais uniquement.

Quant aux cours de la maîtrise et du DESS en common law et droit transnational, ils font l'objet d'une description en français, bien qu'ils ne soient pas offerts en version française.

Fait à noter, la version anglaise du site Web de l'Université de Sherbrooke ne comporte aucune section sur l'offre de programmes ou sur l'offre de cours.

#### **4.4.6. Conclusion et principaux constats**

Dans l'offre de programmes de l'Université de Sherbrooke, l'enseignement en anglais occupe, de façon générale, une place peu importante, alors que 93,9 % de ces programmes sont de catégorie 1, c'est-à-dire qu'ils sont composés uniquement de cours en français. Cette offre comporte toutefois 14 programmes permettant d'obtenir de 20 % à 100 % de crédits de cours en anglais (catégories 3 à 6).

Au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant du certificat, du baccalauréat ou du doctorat qui désire suivre sa formation entièrement en français dans un quelconque programme pourra le faire.

C'est uniquement au niveau de la maîtrise et du DESS que se trouvent quatre programmes comportant certains cours obligatoires offerts exclusivement en anglais, à savoir la maîtrise en environnement – gestion de l'environnement et changements climatiques (catégorie 3), le DESS en enseignement au collégial (catégorie 6), de même que la maîtrise (catégorie 4) et le DESS (catégorie 5) en common law et droit transnational. Dans cette perspective, ces programmes ne sont pas accessibles à un étudiant qui entend suivre sa formation entièrement en français.

#### 4.5. UNIVERSITÉ LAVAL

Les étudiants de l'Université Laval (ULaval) ont accès à 527 programmes offerts au certificat (86), au baccalauréat (107), à la maîtrise et au DESS (245), ainsi qu'au doctorat (89).

Les certificats comptent ainsi pour 16,3 % des programmes, les baccalauréats, pour 20,3 %, les maîtrises et les DESS, pour 46,5 %, et les doctorats, pour 16,9 %.

##### 4.5.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **527 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	335	123	46	16	5	2
Nombre	458		62		7	
%	63,6	23,3	8,7	3,0	1,0	0,4
%	86,9		11,8		1,3	

On y trouve ainsi en grande majorité des programmes de catégorie 1 (63,6 %), alors qu'en seconde importance figurent ceux de la catégorie 2 (23,3 %).

Cela fait en sorte que près de 86,9 % des programmes de l'établissement (458 sur 527) ne comportent pas de composante permettant d'obtenir plus de 19 % de crédits de cours en anglais.

*A contrario*, seulement 1,3 % des programmes (7 sur 527) permettent d'obtenir de 80 % à 100 % de crédits de cours en anglais (catégories 5 et 6).

D'ailleurs, seuls deux programmes se trouvent dans la catégorie 6, à savoir celle permettant d'obtenir une formation entièrement en anglais.

Les 62 programmes permettant d'obtenir de 20 % à 79 % de crédits de cours en anglais (catégories 3 et 4) comptent pour leur part pour 11,8 %.

##### 4.5.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 86	Baccalauréat n = 107	Maîtrise et DESS n = 245	Doctorat n = 89
1	62,8	21,5	72,2	91,0
2	10,5	69,2	13,1	8,9
3	18,6	8,4	8,6	0
4	3,5	0	5,3	0
5	4,6	0,9	0	0
6	0	0	0,8	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

C'est au niveau du doctorat que l'on retrouve la plus forte proportion (91 %) de programmes comportant 100 % de crédits de cours en français (catégorie 1), suivi des niveaux de la maîtrise et du DESS (72,2 %), du certificat (62,8 %) et, plus loin derrière, du baccalauréat (21,5 %).

Toutefois, à ce même niveau de baccalauréat, 69,2 % des programmes permettent d'obtenir de 1 % à 19 % de crédits de cours en anglais, ce qui fait en sorte que, de manière globale, les baccalauréats de l'Université Laval se situent dans une proportion de 90,7 % dans les catégories 1 et 2.

Les programmes de doctorat s'établissent pour leur part à 100 % dans ces deux mêmes catégories.

On peut aussi noter qu'au certificat, la proportion de programmes (22,1 %) permettant d'obtenir de 20 % à 79 % de crédits de cours en anglais (catégories 3 et 4) est beaucoup plus importante que pour les autres types de diplômes. Cette même situation a également cours pour les catégories 5 et 6. Au total, pour le certificat, 37,2 % des programmes peuvent comporter une composante de crédits de cours en anglais.

#### 4.5.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 86	Baccalauréat n = 107	Maîtrise et DESS n = 245	Doctorat n = 89	Total n = 527
1 n = 335	16,1	6,9	52,8	24,2	100
2 n = 123	7,3	60,2	26,0	6,5	100
3 n = 46	34,8	19,5	45,7	0	100
4 n = 16	18,8	0	81,2	0	100
5 n = 5	80,0	20,0	0	0	100
6 n = 2	0	0	100,0	0	100

Du côté des 335 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 63,6 % de l'ensemble des programmes, la plus forte proportion (52,8 %) se situe au niveau de la maîtrise et du DESS, titre que revendique plutôt le baccalauréat (60,2 %) au regard de la catégorie 2.

Les programmes offerts au doctorat, soit 89 au total, se retrouvent d'ailleurs exclusivement dans ces deux premières catégories, ce qui signifie que pour chacun d'eux, aucune formation n'offre 20 % et plus de crédits de cours en anglais.

Aussi, 81,2 % des programmes permettant d'obtenir de 50 % à 79 % de crédits de cours en anglais (catégorie 4) se trouvent à la maîtrise et au DESS, qui comptent 13 de ces 16 programmes.

Rappelons que c'est aussi à la maîtrise et au DESS que se trouvent les deux seuls programmes de l'établissement permettant d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais.

Précisons de plus que les programmes des catégories 1 et 2 se retrouvent en forte proportion (45,6 %) au niveau de la maîtrise et du DESS, tout comme ils sont très présents (54,9 %) pour les catégories 3 et 4. Il faut cependant rappeler que les programmes de maîtrise et de DESS (245) comptent pour 46,5 % de l'ensemble des programmes offerts par l'établissement.

#### 4.5.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programmes de catégories 5 et 6

Les sept programmes des catégories 5 et 6, c'est-à-dire ceux qui permettent d'obtenir au moins 80 % de crédits de cours en anglais, sont présentés ci-dessous en ordre décroissant du pourcentage maximal de ces crédits pouvant y être obtenus.

Le tableau précise également si le programme est aussi offert ou non en version entièrement en français.

PROGRAMMES OFFERTS DE CATÉGORIES 5 ET 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais (%)	Programme aussi offert entièrement en français
5	Bac. en administration des affaires	90	Oui
5	Cert. en entrepreneuriat et gestion de PME	90	Oui
5	Cert. en marketing	90	Oui
5	Cert. en théologie orthodoxe	90	Oui
5	Cert. en administration des affaires	80	Oui
6	Ma. en admin. des affaires – <i>Global Business</i>	100	Non
6	DESS en théologie orthodoxe	100	Oui

C'est donc à la Faculté des sciences de l'administration que se trouvent à la fois l'un des deux programmes dont la totalité des crédits peut être obtenue par des cours en anglais (catégorie 6) ainsi que quatre des cinq programmes de la catégorie 5 offerts par l'établissement, les autres relevant plutôt de la Faculté de théologie.

Aussi, 78,4 % des 107 programmes de baccalauréat de l'établissement comportent au moins un cours optionnel offert en anglais qui relève de cette même Faculté des sciences de l'administration, s'agissant, à titre d'exemples, de *Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir*, *Faire des affaires aux États-Unis*, *L'entreprise et sa gestion* ou encore *Marketing*.

Par ailleurs, pour chacun des cinq programmes de catégorie 5 de l'Université Laval, la formation requise peut aussi être suivie et terminée entièrement en français, la langue ne constituant pas dans ces cas un facteur d'exclusion à un programme.

Enfin, l'un des deux programmes permettant d'obtenir la totalité des crédits requis en anglais (catégorie 6), soit la maîtrise en administration des affaires – *Global Business*, n'est toutefois pas entièrement accessible en français en ce qu'il comporte l'exigence d'obtenir 60 % de crédits de cours en anglais. Pour ce qui est du DESS en théologie orthodoxe, également de catégorie 6, il peut être entièrement suivi en français.

### Pour l'ensemble des catégories

Aux niveaux du certificat, du baccalauréat et du doctorat, tous les programmes permettant d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français. De plus, chacun des cours offerts en anglais au certificat et au baccalauréat existe également en français.

À la maîtrise et au DESS, tous les programmes qui permettent d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français, si ce n'est de l'exception du programme en administration des affaires — *Global Business*.

Par contre, dans ce programme ainsi que dans 24 autres des 245 programmes de maîtrise et de DESS, soit 10,2 %, certains cours sont offerts exclusivement en anglais, soit 8 en génie, 7 en administration des affaires, 3 en études internationales, 3 en affaires publiques, 2 en économie et 2 en sciences de l'administration.

Toutefois, ces cours sont offerts comme optionnels, à l'exception de certains cours du programme *Global Business*. Ainsi, à titre d'exemple, la maîtrise en administration des affaires – gestion internationale comporte deux cours à option qui sont offerts exclusivement en anglais, le programme pouvant de la sorte être suivi entièrement en français.

Enfin, si, comme nous l'avons vu, 5 des 7 programmes des catégories 5 et 6 relèvent de la Faculté des sciences de l'administration, c'est aussi le cas de 41 des 185 programmes (22,2 %) des catégories 2 à 4, soit l'ensemble de celles permettant de suivre une formation partiellement ou entièrement en anglais.

#### **4.5.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants à des cours en anglais dans le baccalauréat en administration des affaires, l'aperçu du programme fournit les précisions suivantes : « Vous pourrez vous préparer à travailler en contexte anglophone en suivant plusieurs cours en anglais. Treize cours, communs à tous les étudiants du programme, ainsi que des cours de concentration sont offerts en anglais et en français. Dans les cours offerts en anglais, bien que l'enseignement soit donné exclusivement dans cette langue, vous pouvez rédiger vos travaux et faire vos examens en français. »

L'aperçu du baccalauréat en administration des affaires – expertise comptable présente quant à lui l'offre de cours en anglais de la façon qui suit : « Vous pourrez, si vous le désirez, suivre certains cours en anglais. Dans ces cours, bien que l'enseignement soit donné exclusivement en anglais, vous pouvez rédiger vos travaux et faire vos examens en français. »

Cette mention ne figure pas dans la page de description de la maîtrise en administration des affaires - *Global Business*, qui présente des exigences relatives à l'anglais sans faire mention de la langue de rédaction des travaux et des examens.

#### Langues des descriptions de cours

Dans la plupart des cas, les cours offerts en version anglaise font l'objet d'une description en anglais. Quant aux cours offerts exclusivement en anglais, ils font l'objet d'une description en anglais qui ne comporte aucune version française, à l'exception d'un cours d'économie offert en anglais dont la description est faite en français uniquement. Toutefois, la description en anglais d'un cours se trouve toujours dans une page où le reste du texte est en français : horaire, responsables, faculté, département, etc.

Fait à noter au sujet de la maîtrise en administration des affaires – gestion internationale : bien que certains cours existent en versions française et anglaise, c'est parfois la version anglaise qui est présentée d'emblée dans la structure du programme. C'est toutefois le seul endroit dans le site Web de l'établissement où les cours offerts dans les deux langues peuvent être libellés en anglais comme en français.

#### **4.5.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes au 1<sup>er</sup> cycle de l'Université Laval, bien que ceux des catégories 5 et 6 n'y soient pas si nombreux, l'enseignement en anglais y occupe toutefois de façon générale une place relativement importante.

En effet, plus des trois quarts des programmes de baccalauréat (78,5 %) et plus du tiers des programmes de certificat (37,2 %) peuvent comporter au moins un cours offert en anglais. Ces programmes, au nombre de 116, constituent ainsi 60,1 % des 193 programmes de 1<sup>er</sup> cycle et 22 % de l'ensemble des 527 programmes offerts par l'Université Laval.

Au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant du baccalauréat ou du certificat qui désire suivre sa formation entièrement en français dans un quelconque programme pourra le faire.

En ce qui a trait au 2<sup>e</sup> cycle, l'enseignement en anglais occupe une place moindre dans la mesure où il n'est présent que dans 27,8 % des programmes qui y sont offerts, et ce, plus particulièrement à la Faculté des sciences de l'administration.

Précisons de nouveau que c'est dans cette même faculté que se trouvent 41 des 185 programmes des catégories 2 à 4, et 5 des 7 programmes des catégories 5 et 6, faisant en sorte qu'elle compte pour 24 % (46 des 192) de l'offre de formation en anglais de l'établissement.

S'y trouve d'ailleurs le seul programme, soit la maîtrise en administration des affaires – *Global Business*, qui non seulement peut être suivi entièrement en anglais, mais qui, de plus, comporte une exigence de 60 % de crédits de cours en cette langue. Dans cette perspective, il n'est pas accessible à un étudiant qui entend suivre sa formation entièrement en français. L'autre programme permettant d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais, soit le DESS en théologie orthodoxe, est entièrement accessible en français.

Enfin, au 3<sup>e</sup> cycle, seuls 8,9 % des programmes permettent d'obtenir des crédits en anglais, et tout programme de doctorat peut être suivi entièrement en français.



#### 4.6. ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Les étudiants de l'École de technologie supérieure (ÉTS) ont accès à 49 programmes offerts au certificat (6), au baccalauréat (7), à la maîtrise et au DESS (35), ainsi qu'au doctorat (1).

Les certificats comptent ainsi pour 12,3 % des programmes, les baccalauréats, pour 14,3 %, les maîtrises et les DESS, pour 71,4 %, et l'unique doctorat, pour 2 %.

##### 4.6.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **49 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	34	14	1	0	0	0
Nombre	48		1		0	
%	69,4	28,6	2,0	0	0	0
%	98		2,0		0	

On y trouve ainsi majoritairement des programmes de la catégorie 1 (69,4 %), suivis des programmes de la catégorie 2 (28,6 %) et d'un seul programme de catégorie 3 (2 %). Il ne se trouve aucun programme des catégories 4 à 6 à l'ÉTS.

Cela fait en sorte que la quasi-totalité des programmes de l'établissement, soit 48 sur 49 (98 %), ne comporte pas de composante permettant d'obtenir plus de 19 % de crédits de cours en anglais.

##### 4.6.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 6	Baccalauréat n = 7	Maîtrise et DESS n = 35	Doctorat n = 1
1	100	100	57,1	100
2	0	0	40,0	0
3	0	0	2,9	0
4	0	0	0	0
5	0	0	0	0
6	0	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Tous les programmes de certificat, de baccalauréat et de doctorat comportent 100 % de crédits de cours en français et sont donc offerts uniquement en français (catégorie 1), la présence de formation en anglais ne se trouvant qu'au niveau de la maîtrise et des DESS, et alors de catégories 2 et 3. Ils comptent pour 42,9 % des programmes de ce niveau d'études.

#### 4.6.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes offerts à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 6	Baccalauréat n = 7	Maîtrise et DESS n = 35	Doctorat n = 1	Total n = 49
1 n = 34	17,7	20,6	58,8	2,9	100
2 n = 14	0	0	100	0	100
3 n = 1	0	0	100	0	100
4 n = 0	0	0	0	0	100
5 n = 0	0	0	0	0	100
6 n = 0	0	0	0	0	100

Du côté des 34 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 69,4 % de l'ensemble des programmes, la plus forte proportion (58,8 %) se situe au niveau de la maîtrise et du DESS, cela en lien avec l'importance relative de ce niveau d'études au sein de l'établissement.

C'est également à ce niveau d'études que se trouvent les 15 programmes de maîtrise des catégories 2 et 3, à savoir respectivement 14 et 1.

#### **4.6.4. Accessibilité linguistique**

Il n'y a aucun programme des catégories 5 et 6 à l'ÉTS.

Les 15 programmes de maîtrise de l'établissement qui permettent d'obtenir des crédits de cours en anglais comportent tous un même et seul cours offert en anglais, lequel est à la fois optionnel et aussi offert en français.

Toutefois, l'un de ces 15 programmes, soit la maîtrise en génie aérospatial, celui ainsi classé dans la catégorie 3, comporte aussi une formation additionnelle en anglais, s'agissant alors de 2 cours, comptant pour 9 crédits (l'un de 3 et l'autre de 6), qui, eux, sont à la fois obligatoires et offerts exclusivement en anglais. En conséquence, les 14 programmes de maîtrise de catégorie 2 peuvent aussi être suivis entièrement en français.

#### **4.6.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants à des cours en anglais, on ne trouve pas de renseignements à cet égard dans la description des programmes de maîtrise pour lesquels cette possibilité est offerte.

##### Langues des descriptions de cours

L'un des deux cours offerts exclusivement en anglais dans le programme de maîtrise en génie aérospatial fait l'objet d'une description en anglais dans le site de Polytechnique, partenaire de l'ÉTS dans le cadre de ce programme. L'autre cours, également donné par Polytechnique, n'en fait toutefois pas l'objet. Quant au cours offert en versions française et anglaise, qu'on retrouve dans 15 programmes de maîtrise, il est décrit en français dans sa version française et en anglais dans sa version anglaise.

#### **4.6.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes de l'ÉTS, bien qu'elle en comporte 14 de catégorie 2 et 1 de catégorie 3, l'enseignement en anglais n'y occupe toutefois pas, de façon générale, une place importante.

En effet, 69,4 % des programmes (34 sur 49), dans les 4 niveaux d'études, relèvent de la catégorie 1, 28,6 % (14), de la catégorie 2, et 2 % (1 seul), de la catégorie 3.

Au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant qui désire suivre sa formation entièrement en français dans l'un des 14 programmes de catégorie 2 de l'ÉTS pourra le faire. Ce ne sera toutefois pas possible dans le cas de l'unique programme de catégorie 3, bien que ce ne soit alors qu'en raison de la présence de deux seuls cours obligatoires offerts exclusivement en anglais.

#### 4.7. UNIVERSITÉ TÉLUQ

Les étudiants de l'Université TÉLUQ (TÉLUQ) ont accès à 67 programmes offerts au certificat et à la majeure (34), au baccalauréat (12), à la maîtrise et au DESS (20), ainsi qu'au doctorat (1).

Les certificats et les majeures comptent ainsi pour 50,7 % des programmes, les baccalauréats, pour 17,9 %, les maîtrises et les DESS, pour 29,9 %, et l'unique doctorat, pour 1,5 %.

##### 4.7.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **67 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	19	13	32	2	1	0
Nombre	32		34		1	
%	28,4	19,4	47,8	3,0	1,4	0
%	47,8		50,8		1,4	

On y trouve ainsi majoritairement des programmes de catégorie 3 (47,8 %), alors qu'en seconde importance figurent ceux de la catégorie 1 (28,4 %), soit celle permettant de suivre une formation entièrement et exclusivement en français.

Toutefois, en réunissant les programmes des catégories 3 et 4, cela fait en sorte que la moitié (50,8 %) des programmes de l'établissement (34 sur 67) comporte des composantes permettant d'obtenir de 20 % à 79 % de crédits de cours en anglais.

Aussi, en réunissant cette fois les programmes des catégories 1 et 2, on constate qu'un peu moins de la moitié (47,8 %) de l'offre de formation de la TÉLUQ (32 programmes sur 67) est soit offerte entièrement en français, soit permet d'obtenir jusqu'à 19 % de crédits de cours en anglais. Il s'agit ici en fait, dans l'ensemble des établissements, de la plus faible proportion relative de ces deux catégories rassemblées.

Par ailleurs, seulement 1,4 % des programmes (1 sur 67) sont de catégorie 5, permettant d'obtenir de 80 % à 99 % de crédits de cours en anglais, alors qu'aucun programme ne se trouve dans la catégorie 6, à savoir celle permettant d'obtenir une formation entièrement en anglais.

#### 4.7.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat et majeure n = 34	Baccalauréat n = 12	Maîtrise et DESS n = 20	Doctorat n = 1
1	23,5	0	50,0	100
2	32,4	8,3	5,0	0
3	35,3	91,7	45,0	0
4	5,9	0	0	0
5	2,9	0	0	0
6	0	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Le seul programme de doctorat de la TÉLUQ comporte 100 % de crédits de cours en français et est offert uniquement en cette langue, alors que cette même catégorie 1 ne compte que pour la moitié (50 %) des programmes au niveau de la maîtrise et du DESS, et pour moins d'un quart (23,5 %) au niveau du certificat et de la majeure. De plus, aucun des 12 programmes de baccalauréat n'est offert entièrement en français.

À ce niveau d'études d'ailleurs, la quasi-totalité des programmes (91,7 %) est de catégorie 3, à savoir celle permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais. Les maîtrises et les DESS (45 %) de même que les certificats et les majeures (35,3 %) peuvent, eux aussi, quoique dans des proportions moindres que pour les baccalauréats, être suivis dans cette même catégorie 3.

En regroupant des catégories, on constate alors qu'un peu plus de la moitié des certificats et des majeures (55,9 %) ainsi que des maîtrises et des DESS (55 %) se situent dans les catégories 1 et 2, permettant d'obtenir jusqu'à 19 % de crédits de cours en anglais, alors qu'ils s'établissent respectivement à 41,2 % et 45 % dans les catégories 3 et 4, permettant d'obtenir de 20 % à 79 % de ces crédits.

### 4.7.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat et majeure n = 34	Baccalauréat n = 12	Maîtrise et DESS n = 20	Doctorat n = 1	Total n = 67
1 n = 19	42,1	0	52,6	5,3	100
2 n = 13	84,6	7,7	7,7	0	100
3 n = 32	37,5	34,4	28,1	0	100
4 n = 2	100	0	0	0	100
5 n = 1	100	0	0	0	100
6 n = 0	0	0	0	0	0

Du côté des 19 programmes offerts entièrement en français (catégorie 1), soit 28,4 % de l'ensemble des programmes, la plus forte proportion (52,6 %) se situe au niveau de la maîtrise et du DESS, titre que revendique plutôt le niveau du certificat et de la majeure (84,6 %) au regard de la catégorie 2.

Aussi, 37,5 % des programmes permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais (catégorie 3) se trouvent au certificat et à la majeure dans des proportions qui se révèlent semblables au niveau du baccalauréat (34,4 %), et à celui de la maîtrise et du DESS (28,1 %).

C'est aussi au niveau du certificat que se trouvent les deux programmes de catégorie 4 et l'unique programme de catégorie 5 de l'établissement, permettant ainsi d'obtenir de 50 % à 99 % de crédits de cours en anglais.

Il faut rappeler que les programmes de certificat et de majeure (34) comptent pour 50,7 % de l'ensemble des programmes offerts par l'établissement.

### 4.7.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

#### Programme de catégorie 5

Il n'y a aucun programme de catégorie 6 à l'Université TÉLUQ.

C'est à l'École des sciences de l'administration que se trouve le seul programme dont 80 % des crédits peuvent être obtenus par des cours en anglais (catégorie 5).

Par ailleurs, pour ce programme offert par l'établissement, la formation peut aussi être suivie et complétée entièrement en français, la langue ne constituant pas dans ce cas un facteur d'exclusion au programme.

PROGRAMME OFFERT DE CATÉGORIE 5			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais (%)	Programme aussi offert entièrement en français
5	Cert. en administration de services	80	Oui

#### Pour l'ensemble des catégories

Aux niveaux du certificat, de la majeure, du baccalauréat, de la maîtrise et du DESS, tous les programmes de catégories 2 à 5 permettant d'obtenir des crédits en anglais peuvent également être suivis entièrement en français. De plus, chacun des cours ainsi offerts en anglais existe également en français.

De ces 48 programmes qui peuvent être suivis partiellement en anglais, précisément la moitié, soit 24, sont offerts par l'École des sciences de l'administration.

#### **4.7.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Bien que de nombreux programmes de baccalauréat, de certificat et de majeure, ainsi que de maîtrise et de DESS comportent des cours offerts en anglais, la présentation de ces programmes ne comporte aucune mention de ce fait, sauf pour le programme de baccalauréat en administration des affaires – cheminement général bilingue.

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants à des cours en anglais dans le baccalauréat en administration des affaires – cheminement général bilingue, l'aperçu du programme fournit les précisions suivantes : « Le cheminement général bilingue vous permettra d'obtenir l'aisance nécessaire pour travailler dans des milieux tant francophones qu'anglophones. »

On indique également ceci dans cette page : « Ce cheminement est offert dans le cadre du protocole d'entente signé avec l'Université d'Athabasca. »

C'est dans la description des cours offerts en anglais et en français qu'on trouve une mention de ce fait. Par exemple, dans la description du cours intitulé

Histoire des communications, on trouve la mention suivante : « Dans le cadre du protocole d'entente signé avec l'Université d'Athabasca, le présent cours est reconnu comme équivalent à CMNS 302 *Communication in History*. »

Un lien menant au site Web de l'Université d'Athabasca, où se trouve la description anglaise du cours, est également fourni.

#### Langues des descriptions de cours

Tous les cours font l'objet d'une description en français. Pour ce qui est des cours comportant une version anglaise, on a ajouté, dans certains cas, une mention en note de bas de page indiquant que le cours est équivalent à un autre cours offert en anglais par l'Université d'Athabasca. Dans d'autres cas, la possibilité de s'inscrire à la version anglaise du cours n'est pas indiquée, bien que cette possibilité existe.

Il convient donc de préciser que l'Université TÉLUQ et l'Université d'Athabasca, située en Alberta et spécialisée dans la formation à distance, ont conclu une entente dans le domaine de ce type d'enseignement et faisant en sorte de permettre aux étudiants de ces établissements de suivre leur programme de formation simultanément ou alternativement, à l'un ou l'autre des établissements, en anglais ou en français.

#### **4.7.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles de la TÉLUQ, bien qu'il ne s'y trouve qu'un seul programme de catégorie 5 et aucun programme de catégorie 6, l'enseignement en anglais y occupe toutefois de façon générale une place relativement importante.

En effet, la quasi-totalité des programmes de baccalauréat (91,7 %), plus du tiers des programmes de certificat et de majeure (35,3 %) et près de la moitié (45 %) des programmes de maîtrise et de DESS sont de catégorie 3 et peuvent donc comporter de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais.

Dans l'ensemble, avec un taux de 28,4 % de programmes de catégorie 1, à savoir ceux offerts entièrement en français, ce sont donc 71,6 % des programmes de la TÉLUQ qui, des catégories 2 à 5, peuvent comporter une composante de crédits de cours en anglais. La moitié des 48 programmes ainsi concernés sont d'ailleurs offerts par l'École des sciences de l'administration de l'établissement.

Toutefois, au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant qui désire suivre sa formation entièrement en français dans un quelconque programme offert par l'Université TÉLUQ pourra le faire.



#### 4.8. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Les étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont accès à 438 programmes offerts au certificat, à la majeure et à la mineure (99), au baccalauréat (62), à la maîtrise et au DESS (247), de même qu'au doctorat (30).

Les certificats, les majeures et les mineures comptent ainsi pour 22,6 % des programmes, les baccalauréats, pour 14,2 %, les maîtrises et les DESS, pour 56,4 %, et les doctorats, pour 6,8 %.

##### 4.8.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **438 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	389	34	11	3	0	1
Nombre	423		14		1	
%	88,8	7,8	2,5	0,7	0	0,2
%	96,6		3,2		0,2	

On y trouve ainsi une grande majorité de programmes de catégorie 1 (88,8 %), alors qu'en seconde importance figurent ceux de la catégorie 2 (7,8 %).

Toutefois, en réunissant les programmes des catégories 1 et 2, cela fait en sorte que 96,6 % des programmes de l'établissement (423 sur 438) ne comportent pas de composante permettant d'obtenir plus de 19 % de crédits de cours en anglais.

*A contrario*, seuls 3,2 % des programmes (14 sur 438) permettent d'obtenir de 20 % à 79 % de crédits de cours en anglais (catégories 3 et 4).

En outre, aucun programme ne se trouve dans la catégorie 5, tandis qu'un seul se trouve dans la catégorie 6, à savoir celle permettant d'obtenir une formation entièrement en anglais.

##### 4.8.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat, mineure et majeure n = 99	Baccalauréat n = 62	Maîtrise et DESS n = 247	Doctorat n = 30
1	78,9	62,9	98,4	96,7
2	12,1	30,6	1,2	0
3	6,0	6,5	0,4	0
4	3,0	0	0	0
5	0	0	0	0
6	0	0	0	3,3
<b>Total</b>	100	100	100	100

C'est aux niveaux de la maîtrise et du DESS ainsi que du doctorat que l'on retrouve la plus forte proportion (respectivement 98,4 % et 96,7 %) de programmes comportant 100 % de crédits de cours en français (catégorie 1), suivis des niveaux du certificat, de la mineure et de la majeure (78,9 %), puis du baccalauréat (62,9 %).

On trouve également au niveau de la maîtrise et du DESS la plus grande proportion de programmes des catégories 1 et 2 réunies (99,6 %), suivi du niveau du doctorat (96,7 %).

La présence de l'anglais à l'UQAM est donc essentiellement inscrite au premier cycle.

Ainsi, au niveau du certificat, de la mineure et de la majeure, un peu plus du cinquième (21,1 %) des 99 programmes concernés permettent d'obtenir des crédits de cours en anglais, ici des catégories 2, 3 et 4. Au niveau du baccalauréat, c'est un peu plus du tiers (37,1 %) des 62 programmes concernés qui offrent cette possibilité, dans ce cas des catégories 2 et 3.

#### 4.8.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat, majeure et mineure n = 99	Baccalauréat n = 62	Maîtrise et DESS n = 247	Doctorat n = 30	Total n = 438
1 n = 389	20,0	10,0	62,5	7,5	100
2 n = 34	35,3	55,9	8,8	0	100
3 n = 11	54,5	36,4	9,1	0	100
4 n = 3	100	0	0	0	100
5 n = 0	0	0	0	0	0
6 n = 1	0	0	0	100	100

Du côté des 389 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 88,8 % de l'ensemble des programmes, la plus forte proportion (62,5 %) se situe au niveau de la maîtrise et du DESS, titre que revendique plutôt le baccalauréat (55,9 %) au regard de la catégorie 2.

Aussi, 54,5 % des programmes permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais (catégorie 3) se trouvent au niveau du certificat, de la mineure et de la majeure, qui compte 6 de ces 11 programmes.

C'est à ce même niveau que se trouvent les trois seuls programmes de catégorie 4 de l'établissement, permettant d'obtenir de 50 % à 79 % de crédits de cours en anglais.

Quant à l'unique programme de catégorie 6 de l'UQAM, il se trouve au niveau du doctorat.

#### 4.8.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programme de catégorie 6

Il n'y a pas de programme de catégorie 5 à l'UQAM.

Le programme de la catégorie 6 offert par l'établissement, c'est-à-dire celui qui permet d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais, se trouve à l'École des sciences de la gestion, s'agissant d'un doctorat en administration, lequel peut aussi être suivi et complété entièrement en français, la langue ne constituant pas dans ce cas un facteur d'exclusion.

PROGRAMME OFFERT DE CATÉGORIE 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais (%)	Programme aussi offert entièrement en français
6	Doctorat en administration – 12 spécialisations	100	Oui

Il s'agit en fait du programme offert en partenariat avec HEC Montréal, l'Université Concordia et l'Université McGill (voir 4.2.2.).

Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans l'une ou l'autre de ces quatre universités, l'établissement devient alors son port d'attache et celui qui délivre le diplôme. L'étudiant, comme nous l'avons déjà vu, peut aussi prendre des cours dans n'importe laquelle des quatre universités et terminer une scolarité soit entièrement en français, soit entièrement en anglais, sinon dans les deux langues.

#### Pour l'ensemble des catégories

La présence de l'anglais à l'UQAM se manifeste surtout à la catégorie 2 (7,8 % de l'ensemble des programmes), celle où de 1 % à 19 % des crédits de cours peuvent être obtenus en anglais et là où se trouvent notamment 12,1 % des certificats, des mineures et des majeures, ainsi que 30,6 % des baccalauréats. Or, 29 des 34 programmes de cette catégorie, à savoir plus de 85 %, ne permettent en réalité que d'obtenir de 1 % à 10 % de crédits de cours en anglais.

Par ailleurs, tous les programmes de l'établissement qui permettent d'acquérir une formation partiellement ou entièrement en anglais, soit les 49 programmes des catégories 2 à 6, relèvent de l'École des sciences de la gestion (ESG). Ils comptent d'ailleurs pour 79 % des 62 programmes de cette entité, tels que répertoriés dans la présente recension.

#### **4.8.5. Présentation de l'information dans le site Web**

Il ne se trouve pas d'information portant spécifiquement sur les cours en anglais sur la version française du site Web de l'UQAM ni sur celle du site Web distinct de l'ESG. Dans ce dernier cas, on peut seulement lire la mention « Cours en anglais » parmi d'autres caractéristiques dans la page de certains programmes.

Même en consultant la liste des cours liés à la structure de chaque programme, il n'est pas possible de distinguer ceux qui sont offerts en version anglaise. On accède à cette information soit en consultant l'horaire des cours, dans lequel certains des groupes portent une mention concernant la langue d'enseignement, soit en consultant une liste générale de cours offerts en anglais

publiée dans les pages du site Web de l'ESG. La description de chacun de ces cours présente ainsi la liste des programmes auxquels ils sont associés, ce qui permet de repérer les programmes comportant des cours en anglais dans leur structure.

La version anglaise du site Web de l'UQAM ne présente pas non plus de renseignements sur la présence de cours en anglais dans ses programmes, une information plutôt présente dans celle du site Web de l'ESG.

#### **4.8.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes de l'UQAM, l'enseignement en anglais n'y occupe pas, de façon générale, une place importante. En effet, 88,8 % de ses 438 programmes relèvent de la catégorie 1, pourcentage atteignant 96,6 % lorsque sont inclus ceux de la catégorie 2.

Cette présence est toutefois inscrite de manière plus marquée au premier cycle, alors qu'un peu plus du cinquième des programmes de certificat, de mineure et de majeure permettent d'obtenir des crédits de cours en anglais, et un peu plus du tiers en ce qui a trait aux programmes de baccalauréat.

Ces programmes, comme d'ailleurs ceux des catégories 2 et 3 des maîtrises et des DESS et celui de catégorie 6 du doctorat, relèvent tous pour leur part de l'École des sciences de la gestion.

Enfin, au regard de l'accessibilité linguistique, un étudiant qui désire suivre sa formation entièrement en français à l'UQAM pourra le faire, et ce, dans quelconque des programmes offerts.



#### 4.9. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) ont accès à 87 programmes offerts au certificat (39), au baccalauréat (17), à la maîtrise et au DESS (25), ainsi qu'au doctorat (6).

Les certificats comptent ainsi pour 44,8 % des programmes, les baccalauréats, pour 19,6 %, les maîtrises et les DESS, pour 28,7 %, et les doctorats, pour 6,9 %.

##### 4.9.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **87 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	75	0	0	0	0	12
Nombre	75		0		12	
%	86,2	0	0	0	0	13,8
%	86,2		0		13,8	

On y trouve ainsi en très forte proportion des programmes de catégorie 1 (86,2 %), la catégorie 6 pour sa part, là où une formation entièrement en anglais peut être obtenue et la seule autre catégorie ici représentée, comptant pour 13,8 % de tous les programmes offerts. Il s'agit, dans ce dernier cas, de programmes également destinés à une clientèle autochtone ou développés pour elle.

Aucun des programmes de l'établissement ne se trouve en conséquence dans les catégories 2 à 5.

##### 4.9.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 39	Baccalauréat n = 17	Maîtrise et DESS n = 25	Doctorat n = 6
1	71,8	94,1	100	100
2	0	0	0	0
3	0	0	0	0
4	0	0	0	0
5	0	0	0	0
6	28,2	5,9	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Tous les programmes de maîtrise et de DESS ainsi que ceux de doctorat comportent 100 % de crédits de cours en français et sont donc offerts uniquement en français (catégorie 1), la présence de programmes en anglais ne se trouvant qu'aux niveaux du certificat et du baccalauréat, et alors exclusivement de catégorie 6.

Dans ce dernier cas, les 12 programmes concernés (13,8 % de l'ensemble des programmes) permettent ainsi d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais. Ils se trouvent essentiellement au niveau des certificats, y comptant pour 28,2 % des programmes de ce niveau d'études.

#### 4.9.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 39	Baccalauréat n = 17	Maîtrise et DESS n = 25	Doctorat n = 6	Total n = 87
1 n = 75	37,4	21,3	33,3	8,0	100
2 n = 0	0	0	0	0	0
3 n = 0	0	0	0	0	0
4 n = 0	0	0	0	0	0
5 n = 0	0	0	0	0	0
6 n = 12	91,7	8,3	0	0	100

Du côté des 75 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 86,2 % de l'ensemble des programmes, ils sont pour l'essentiel ainsi répartis de façon proportionnelle au poids relatif de tous les programmes à l'intérieur de chaque niveau d'études.

Cela fait en sorte, par exemple, que la plus forte proportion de programmes de cette catégorie 1, soit (37,4 %), se situe au niveau du certificat, bien que les programmes de ce niveau comptent pour 44,8 % de l'ensemble des programmes offerts par l'établissement. C'est la présence de programmes de catégorie 6 qui explique cet écart au niveau des certificats.

#### 4.9.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

##### Programmes de catégorie 6

Les 12 programmes de catégorie 6 offerts par l'UQAT, soit ceux permettant d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais, sont présentés ci-dessous, le tableau précisant également s'ils sont offerts ou non en version entièrement en français.

Il s'agit en l'occurrence de 11 certificats et de 1 baccalauréat.

Rappelons que l'établissement n'offre aucun programme des catégories 2 à 5.

PROGRAMMES OFFERTS DE CATÉGORIE 6			
Catégorie	Nom du programme	Maximum de crédits en anglais %	Programme aussi offert entièrement en français
6	Cert. en accompagnement à l'enseignement primaire	100	Oui
6	Cert. en administration	100	Oui
6	Cert. en arts plastiques	100	Oui
6	Cert. en création numérique	100	Oui
6	Cert. en employabilité et développement de carrière en contexte autochtone	100	Non
6	Cert. en études autochtones	100	Oui
6	Cert. en gestion des entreprises	100	Oui
6	Cert. en gestion des ressources humaines	100	Oui
6	Cert. en gouvernance autochtone	100	Oui
6	Cert. en intervention enfance-famille en contexte autochtone	100	Oui
6	Cert. en sciences comptables	100	Oui
6	Bac. en éducation préscolaire et en enseignement primaire	100	Oui

Ces 12 programmes de catégorie 6 font partie du volet autochtone qu'a développé l'UQAT dans son offre de formation. Ainsi, tous les programmes de l'établissement sont accessibles aux étudiants autochtones. Toutefois, des formations spécifiques ont été conçues et développées dans le but de répondre à des besoins d'étudiants inuits et des Premières Nations, et les approches pédagogiques intègrent alors des perspectives autochtones.

Ces programmes peuvent être offerts en français ou en anglais, dans ce dernier cas selon la demande ou encore en vertu d'ententes conclues avec des organisations autochtones anglophones.

Un certain nombre d'entre eux sont offerts par l'École d'études autochtones à des cohortes d'étudiants autochtones, d'autres relèvent de la responsabilité de certaines facultés, appelées Unités d'enseignement et de recherche (UER), s'agissant ici de celle de gestion, de celle d'éducation ou de celle en création et nouveaux médias.

Par ailleurs, 11 des 12 programmes pouvant être suivis entièrement en anglais peuvent également l'être entièrement en français, la langue ne constituant pas dans ces cas un facteur d'exclusion à un programme. Seul le certificat en employabilité et développement de carrière en contexte autochtone est offert exclusivement en anglais, et ce, par l'École d'études autochtones et dans le cadre d'une entente conclue avec un organisme cri de développement des compétences.

#### Pour l'ensemble des catégories

Hormis ces programmes de baccalauréat et de certificat de catégorie 6, tous les autres programmes de l'établissement sont de catégorie 1 et ne comportent donc aucun cours en anglais.

#### **4.9.5. Présentation de l'information dans le site Web**

##### Modalités de participation aux programmes

Concernant les modalités entourant la participation des étudiants aux programmes permettant d'obtenir 100 % de crédits de cours en anglais, on trouve, dans une section du site s'adressant en particulier aux étudiants autochtones, une liste de programmes de 1<sup>er</sup> cycle, lesquels sont accompagnés de la mention : « Ces programmes peuvent être offerts en anglais ou en français selon la demande. »

##### Langues des descriptions de cours

Les cours offerts en anglais font tous l'objet d'une description en français dans la version française du site, et en anglais dans sa version anglaise. C'est le cas également des descriptions qu'on trouve dans les brochures présentant les programmes du volet autochtone. Toutefois, pour ce qui est du site Web, la description en anglais d'un cours se trouve toujours dans une page où le reste du texte est en français : horaire, responsables, faculté, département, etc.

Fait à noter, la version anglaise du site Web de l'UQAT ne permet pas d'accéder à partir de la page d'accueil à une description des programmes en version anglaise. Seule la section du site en version anglaise présentant les programmes conçus spécialement pour les étudiants autochtones comporte des liens menant à une description en anglais de ces programmes.

#### **4.9.6. Conclusion et principaux constats**

Si l'on observe l'offre de programmes de l'UQAT, bien qu'il s'y trouve 12 programmes de catégorie 6 (13,8 % de l'ensemble des programmes), l'enseignement en anglais n'y occupe toutefois pas de façon générale une place si importante, s'agissant en l'occurrence d'une offre destinée à une clientèle spécifique et conçue pour ses besoins et qui, autrement, n'aurait peut-être pas un tel accès à l'enseignement supérieur, du moins pas sur le territoire concerné.

Ainsi, une très forte proportion (86,2 %) des programmes de l'établissement se situent dans la catégorie 1 et sont donc offerts exclusivement en français. De plus, un étudiant pourra suivre entièrement en français l'un ou l'autre des programmes offerts entièrement en anglais, à la seule exception d'un certificat rendu accessible en vertu d'une entente spécifique avec un organisme cri.

#### 4.10. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ont accès à 117 programmes offerts au certificat (28), au baccalauréat (31), à la maîtrise et au DESS (51), ainsi qu'au doctorat (7).

Les certificats comptent ainsi pour 23,9 % des programmes, les baccalauréats, pour 26,5 %, les maîtrises et les DESS, pour 43,6 %, et les doctorats, pour 6 %.

##### 4.10.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **117 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	115	2	0	0	0	0
Nombre	117		0		0	
%	98,3	1,7	0	0	0	0
%	100		0		0	

On y trouve ainsi presque uniquement des programmes de catégorie 1 (98,3 %), la catégorie 2 étant la seule autre représentée et ne comptant que pour 1,7 % des programmes.

Aucun des programmes de l'établissement ne se trouve en conséquence dans les catégories 3 à 6.

##### 4.10.2. Répartition par niveau d'études

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes offerts à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'études (total de 100 %) en fonction des six catégories.

RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES (%)				
Catégorie	Certificat n = 28	Baccalauréat n = 31	Maîtrise et DESS n = 51	Doctorat n = 7
1	100	100	96,1	100
2	0	0	3,9	0
3	0	0	0	0
4	0	0	0	0
5	0	0	0	0
6	0	0	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100

Tous les programmes de certificat, de baccalauréat et de doctorat comportent 100 % de crédits de cours en français et sont donc offerts uniquement en français (catégorie 1), la présence de programmes en anglais ne se trouvant qu'au niveau de la maîtrise et du DESS, et alors de catégorie 2, à savoir celle dans laquelle de 1 % à 19 % des crédits de cours peuvent être obtenus en anglais. Ils ne comptent de plus que pour 3,9 % des programmes de ce niveau d'études, s'agissant d'une maîtrise et d'un DESS.

#### 4.10.3. Répartition par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition (en %) des programmes offerts à l'intérieur de chacune des six catégories (total de 100 %) en fonction des quatre niveaux d'études.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (%)					
Catégorie	Certificat n = 28	Baccalauréat n = 31	Maîtrise et DESS n = 51	Doctorat n = 7	Total n = 117
1 n = 115	24,3	27,0	42,6	6,1	100
2 n = 2	0	0	100	0	100
3 n = 0	0	0	0	0	0
4 n = 0	0	0	0	0	0
5 n = 0	0	0	0	0	0
6 n = 0	0	0	0	0	0

Du côté des 115 programmes offerts exclusivement en français (catégorie 1), soit 98,3 % de l'ensemble des programmes, ils sont ainsi répartis de façon proportionnelle au poids relatif de tous les programmes à l'intérieur de chaque niveau d'études, faisant en sorte, par exemple, que 42,6 % d'entre eux se trouvent au niveau de la maîtrise et du DESS.

Les programmes offerts au certificat, au baccalauréat et au doctorat, soit 66 au total, se situent exclusivement dans la catégorie 1, alors que c'est au niveau de la maîtrise et du DESS que se trouvent les deux seuls programmes de l'établissement de catégorie 2, soit celle permettant d'obtenir de 1 % à 19 % de crédits de cours en anglais.

#### 4.10.4. Domaines d'études et accessibilité linguistique

Il n'y a aucun programme des catégories 5 et 6 à l'UQO.

Aussi, un étudiant de l'un ou l'autre des deux seuls programmes de catégorie 2 qui désire suivre sa formation entièrement en français pourra le faire, puisque le seul cours ainsi offert en anglais est à la fois optionnel et aussi offert en français.

#### 4.10.5. Présentation de l'information dans le site Web

##### Modalités de participation aux programmes

Bien que deux programmes (une maîtrise et un DESS) offrent la possibilité de suivre un cours en anglais (le même dans les deux cas), les modalités entourant la participation à ce cours ne sont pas définies dans leurs pages de présentation.

### Langues des descriptions de cours

Les cours en français font l'objet d'une description en français dans la version française du site, alors que l'unique cours en anglais fait l'objet d'une description en anglais. Toutefois, la description en anglais du cours se trouve dans une page où le reste du texte est en français : horaire, responsables, faculté, département, etc.

Enfin, la version anglaise du site Web de l'UQO ne comporte aucune section sur l'offre de programmes ou sur l'offre de cours.

#### **4.10.6. Conclusion et principaux constats**

Dans l'offre de programmes de l'Université du Québec en Outaouais, l'enseignement en anglais occupe une place marginale, considérant que 98,3 % de ces programmes, soit 115 sur 117, sont de catégorie 1 et ne comportent que des cours en français.

De plus, les deux seuls programmes comportant une formation en anglais à l'UQO ne comptent alors respectivement qu'un seul cours à ce titre, et ce, à la fois optionnel et aussi offert en français.

#### 4.11. ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'École nationale d'administration publique et les quatre derniers établissements qui suivent, soit l'Institut national de la recherche scientifique, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec à Trois-Rivières, n'ont pas offert, à l'intérieur de leurs programmes, de formations permettant d'acquérir des crédits de cours en anglais durant la période visée par la présente recension.

Les étudiants de l'École nationale d'administration publique (ENAP) ont accès à 20 programmes offerts à la maîtrise et au DESS (19), ainsi qu'au doctorat (1).

Les maîtrises et les DESS comptent ainsi pour 95 % des programmes, et l'unique doctorat, pour 5 %.

##### 4.11.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **20 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	20	0	0	0	0	0
Nombre	20		0		0	
%	100	0	0	0	0	0
%	100		0		0	

On trouve ainsi uniquement des programmes de catégorie 1 à l'ENAP et, partant, aucune formation ne peut y être suivie partiellement ou entièrement en anglais, quel que soit le niveau d'études.

##### 4.11.2. Présentation de l'information dans le site Web

###### Langues des descriptions de cours

Les cours font l'objet d'une description en français dans la version française du site. Aussi, la version anglaise du site Web de l'ENAP ne comporte aucune section sur l'offre de programmes ou sur l'offre de cours.

### **4.11.3. Conclusion et principaux constats**

L'ENAP fait donc partie des cinq établissements universitaires francophones à offrir uniquement des programmes comportant 100 % de cours en français, sans présence quelconque de l'anglais.

#### 4.12. INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les étudiants de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ont accès à 29 programmes offerts à la maîtrise et au DESS (18), ainsi qu'au doctorat (11).

Les maîtrises et les DESS comptent ainsi pour 62,1 % des programmes, et les doctorats, pour 37,9 %.

##### 4.12.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **29 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	29	0	0	0	0	0
Nombre	29		0		0	
%	100	0	0	0	0	0
%	100		0		0	

On trouve ainsi uniquement des programmes de catégorie 1 à l'INRS et, partant, aucune formation ne peut y être suivie partiellement ou entièrement en anglais, quel que soit le niveau d'études.

##### 4.12.2. Présentation de l'information dans le site Web

###### Langues des descriptions de cours

Les cours font l'objet d'une description en français dans la version française du site. Aussi, la version anglaise du site Web de l'INRS ne comporte aucune section sur l'offre de cours. Seuls les programmes font l'objet d'une description en anglais dans un document PDF téléchargeable à partir de la version anglaise du site.

##### 4.12.3. Conclusion et principaux constats

L'INRS fait donc partie des cinq établissements universitaires francophones à offrir uniquement des programmes comportant 100 % de cours en français, sans présence quelconque de l'anglais.



#### 4.13. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont accès à 175 programmes offerts au certificat et à la mineure (78), au baccalauréat (42), à la maîtrise et au DESS (44), ainsi qu'au doctorat (11).

Les certificats et les mineures comptent ainsi pour 44,6 % des programmes, les baccalauréats, pour 24,0 %, les maîtrises et les DESS, pour 25,1 %, et les doctorats, pour 6,3 %.

##### 4.13.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **175 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	175	0	0	0	0	0
Nombre	175		0		0	
%	100	0	0	0	0	0
%	100		0		0	

On trouve ainsi uniquement des programmes de catégorie 1 à l'UQAC et, partant, aucune formation ne peut y être suivie partiellement ou entièrement en anglais, quel que soit le niveau d'études.

##### 4.13.2. Présentation de l'information dans le site Web

###### Langues des descriptions de cours

Les cours font l'objet d'une description en français dans le site. Aussi, le site Web de l'UQAC ne comporte aucune version anglaise.

##### 4.13.3. Conclusion et principaux constats

L'UQAC fait donc partie des cinq établissements universitaires francophones à offrir uniquement des programmes comportant 100 % de cours en français, sans présence quelconque de l'anglais.



#### 4.14. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Les étudiants de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ont accès à 112 programmes offerts au certificat, à la majeure et à la mineure (34), au baccalauréat (25), à la maîtrise et au DESS (45), ainsi qu'au doctorat (8).

Les certificats, les majeures et les mineures comptent ainsi pour 30,4 % des programmes, les baccalauréats, pour 22,3 %, les maîtrises et les DESS, pour 40,2 %, et les doctorats, pour 7,1 %.

##### 4.14.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **112 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	112	0	0	0	0	0
Nombre	112		0		0	
%	100	0	0	0	0	0
%	100		0		0	

On trouve ainsi uniquement des programmes de catégorie 1 à l'UQAR et, partant, aucune formation ne peut y être suivie partiellement ou entièrement en anglais, quel que soit le niveau d'études.

##### 4.14.2. Présentation de l'information dans le site Web

###### Langues des descriptions de cours

Les cours font l'objet d'une description en français dans la version française du site. Aussi, la version anglaise du site Web de l'UQAR ne comporte aucune section sur l'offre de programmes ou sur l'offre de cours.

##### 4.14.3. Conclusion et principaux constats

L'UQAR fait donc partie des cinq établissements universitaires francophones à offrir uniquement des programmes comportant 100 % de cours en français, sans présence quelconque de l'anglais.



#### 4.15. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ont accès à 231 programmes offerts au certificat (42), au baccalauréat (72), à la maîtrise et au DESS (92), ainsi qu'au doctorat (25).

Les certificats comptent ainsi pour 18,2 % des programmes, les baccalauréats, pour 31,2 %, les maîtrises et les DESS, pour 39,8 %, et les doctorats, pour 10,8 %.

##### 4.15.1. Portrait global par catégorie

De façon générale, les **231 programmes** offerts par l'établissement se répartissent ainsi selon les 6 catégories établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	231	0	0	0	0	0
Nombre	231		0		0	
%	100	0	0	0	0	0
%	100		0		0	

On trouve ainsi uniquement des programmes de catégorie 1 à l'UQTR et, partant, aucune formation ne peut y être suivie partiellement ou entièrement en anglais, quel que soit le niveau d'études.

##### 4.15.2. Présentation de l'information dans le site Web

###### Langues des descriptions de cours

Les cours font l'objet d'une description en français dans la version française du site. Aussi, la version anglaise du site Web de l'UQTR ne comporte aucune section sur l'offre de programmes ou sur l'offre de cours.

##### 4.15.3. Conclusion et principaux constats

L'UQTR fait donc partie des cinq établissements universitaires francophones à offrir uniquement des programmes comportant 100 % de cours en français, sans présence quelconque de l'anglais.



## **CHAPITRE 5**

### **L'ANALYSE SYNTHESE DE LA RECENSION**

#### **5.1. DES RAPPELS ET PRÉCISIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE**

Nous tenterons ici d'établir une synthèse de cette recension au regard des principales tendances que révèlent certaines données.

Il est d'abord important de rappeler, en référence au chapitre 3 portant sur les aspects méthodologiques, que l'objectif de l'étude consiste à brosser le portrait de l'offre des programmes pouvant être suivis partiellement ou totalement en anglais, telles qu'étaient établies leurs structures et leurs compositions à l'hiver et à l'automne 2020 de même qu'à l'hiver 2021.

Les programmes ont en conséquence été répertoriés et catégorisés en fonction de la présence plus ou moins grande de l'anglais dans leur configuration, cette « présence de l'anglais » devant être comprise comme le fait qu'un programme permette d'obtenir un certain nombre ou la totalité des crédits de cours dans lesquels l'enseignement se déroule en anglais.

Cette présence a été établie en fonction d'une gradation portée par six catégories, partant des programmes dans lesquels il n'y a aucune présence de cours en anglais (catégorie 1), donc entièrement et exclusivement offerts en français, jusqu'aux programmes entièrement offerts en anglais (catégorie 6).

Il est aussi important de rappeler que si un programme peut être suivi partiellement ou entièrement en anglais, et alors classé dans les catégories 2 à 6, ce même programme peut aussi, le cas échéant, être suivi entièrement ou partiellement en français.

Considérant l'objet même et les paramètres de la présente étude, ce programme demeure toutefois classé et comptabilisé en fonction de l'importance de cette présence de l'anglais.

Un établissement pourrait ainsi afficher un pourcentage relativement élevé de programmes offerts dans les catégories 2 à 6, réduisant d'autant le pourcentage de programmes de catégorie 1, sans interdire que la totalité ou une partie de ces programmes soit aussi offerte entièrement en français.

Cette nuance doit toujours être présente à l'esprit du lecteur, davantage encore lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons entre les établissements.

C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il y a présence de l'anglais ou possibilité d'obtenir des crédits de cours en anglais, nous avons également précisé si ce même programme pouvait aussi être suivi entièrement en français. Le caractère exclusif ou non des formations offertes en anglais a permis d'évaluer ce que nous avons alors qualifié « d'accessibilité linguistique », laquelle permet ou non aux étudiants de suivre en français un même parcours universitaire.

## 5.2. LE PORTRAIT GLOBAL SELON LES CATÉGORIES

Les **2 713 programmes** tels qu'ils ont été recensés dans la présente étude se répartissent ainsi selon les catégories que nous avons établies :

PORTRAIT GLOBAL PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
Nombre	2 401	160	90	23	8	31
Nombre	2 561		113		39	
%	88,5	5,9	3,3	0,9	0,3	1,1
%	94,4		4,2		1,4	

Comme il a déjà été observé dans les différentes sections précédentes, ce tableau permet d'abord de démontrer que dans l'ensemble des programmes recensés, plus de 88,5 % sont de catégorie 1 et permettent ainsi d'obtenir une formation entièrement et exclusivement en français, faisant en sorte qu'un peu plus d'un dixième de l'offre globale (11,5 %) peut comporter une composante en anglais plus ou moins importante.

Au second rang et loin derrière s'inscrivent les programmes de catégorie 2, à hauteur de 5,9 %, lesquels, lorsque jumelés à ceux de la catégorie 1, font que 94,4 % de tous les programmes des 15 établissements universitaires francophones du Québec ne comportaient pas, au printemps et à l'automne 2020 de même qu'à l'hiver 2021, de composantes permettant d'obtenir plus de 19 % de crédits de cours en anglais.

Si les programmes de catégorie 3, permettant d'obtenir de 20 % à 49 % de crédits de cours en anglais, et ceux de catégorie 4, permettant d'en obtenir de 50 % à 79 %, comptent, réunis, pour 4,2 % de tous les programmes offerts, ceux des catégories 5 (de 80 % à 99 % de crédits de cours en anglais) et 6 (100 % de crédits de cours en anglais) se révèlent aussi relativement marginaux, comptant en tout pour leur part, avec seulement 39 programmes, pour 1,4 % de l'ensemble.

## 5.3. LE PORTRAIT GLOBAL SELON LES ÉTABLISSEMENTS

Tous les établissements universitaires francophones au Québec offrent, comme il se doit et bien évidemment, des programmes de catégorie 1, à savoir là où la formation peut être suivie entièrement et exclusivement en français, les différences s'affichant plutôt dans l'importance relative de cette catégorie par rapport aux cinq autres.

ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS – % PAR CATÉGORIE						
	1	2	3	4	5	6
UdeM n = 462	99,1	0	0	0	0	0,9
HEC n = 70	78,6	0	2,8	4,3	0	14,3
Poly n = 100	91,0	7,0	0	1,0	0	1,0
UdeS n = 229	93,9	0	4,4	0,4	0,9	0,4
ULaval n = 527	63,6	23,3	8,7	3,0	1,0	0,4
ÉTS n = 49	69,4	28,6	2,0	0	0	0
TÉLUQ n = 67	28,4	19,4	47,8	3,0	1,4	0
UQAM n = 438	88,8	7,8	2,5	0,7	0	0,2
UQAT n = 87	86,2	0	0	0	0	13,8
UQO n = 117	98,3	1,7	0	0	0	0
ENAP n = 20	100	0	0	0	0	0
INRS n = 29	100	0	0	0	0	0
UQAC n = 175	100	0	0	0	0	0
UQAR n = 112	100	0	0	0	0	0
UQTR n = 231	100	0	0	0	0	0

Cinq établissements n'offrent que des programmes de catégorie 1 (ENAP, INRS, UQAC, UQAR, UQTR), deux le font dans des proportions de 98 % à 99 % (UQO, UdeM) et quatre dans des rapports de 86 % à 94 % (UQAT, UQAM, Poly, UdeS), soit ainsi 11 des 15 établissements, ou 73 % d'entre eux.

Pour trois autres (ULaval, ÉTS, HEC), les proportions des programmes de catégorie 1 varient de 63 % à 79 %, ce qui fait en sorte que la présence de l'anglais s'y manifeste de façon plus marquée qu'ailleurs, considérant les taux affichés respectivement avec les cinq autres catégories regroupées.

Enfin, à l'Université TÉLUQ, la catégorie 1 compte pour 28 % des programmes, et il s'agit du seul établissement où une autre catégorie y est davantage représentée, s'agissant en l'occurrence de la catégorie 3, qui compte pour 48 % des programmes. Même jumelés, les programmes des catégories 1 et 2 de cet établissement comptent ainsi pour un peu moins de la moitié, soit 48 % de l'ensemble de ses programmes.

Les programmes de catégorie 6, pour leur part, soit ceux qui permettent d'obtenir la totalité des crédits de cours en anglais, sont présents dans sept établissements, dont cinq (UdeM, Poly, UdeS, ULaval, UQAM) dans des proportions relativement marginales, soit inférieures ou égales à 1 %, et les deux autres (HEC, UQAT), à hauteur de 14 %.

En conséquence, on retrouve huit établissements où il est impossible de suivre un quelconque programme offert entièrement en anglais.

La présence des autres catégories varie aussi en ce que les catégories 2, 3 et 4 se trouvent dans six établissements distincts, et la catégorie 5, dans trois établissements.

Seule l'Université Laval offre des programmes dans chacune des six catégories, suivie en cela par l'Université de Sherbrooke, la TÉLUQ et l'UQAM, qui en offrent dans cinq catégories, ainsi que par HEC et Polytechnique, qui en offrent dans quatre catégories.

#### **5.4. LES UNIVERSITÉS À CHARTE ET LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

La recension effectuée ne permet pas de dessiner de tendances spécifiques qui permettraient de distinguer de façon particulière les deux ensembles ou univers constitués des 5 universités à charte et des 10 établissements du réseau de l'Université du Québec.

Ces entités sont d'ailleurs différentes les unes des autres à l'intérieur même de ces deux grands ensembles et, partant, n'y constituent pas respectivement un bloc homogène.

Par exemple, comparées entre elles, les universités à charte offrent un nombre plus ou moins grand de programmes dans une gamme plus ou moins large de catégories. Ce même constat prévaut pour les établissements du réseau de l'Université du Québec.

Par ailleurs, du côté des universités à charte, aucune n'offre que des programmes de catégorie 1, faisant en sorte que chacune offre des programmes dans lesquels il y a possibilité de suivre des cours en anglais, bien que cet indice soit très faible du côté de l'UdeM (0,9 %), alors que 5 des 10 constituantes du réseau offrent exclusivement des programmes de catégorie 1, bien que l'UQO s'en rapproche aussi (98,3 %).

En ce qui a trait aux programmes de catégorie 6, ils sont présents dans chacune des 5 universités à charte, bien qu'à une très faible proportion pour 4 d'entre elles, alors qu'ils ne sont présents que dans 2 des 10 établissements du réseau, et à très faible indice dans l'un d'eux.

## **5.5. LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT**

Sous une autre perspective, il ne semble pas apparaître de liens significatifs entre l'offre de programmes en anglais et la présence d'un établissement sur le territoire de l'île de Montréal, concernant ici plus spécifiquement l'UdeM, ses écoles affiliées, HEC et Polytechnique, l'ÉTS et l'UQAM. Nous excluons ici l'ENAP, l'INRS et la TÉLUQ, bien qu'ils comptent respectivement un campus, un centre de recherche et un bureau à Montréal.

Cette corrélation pourrait de plus se révéler incertaine dans la mesure où d'autres établissements, dans le cadre de la délocalisation de leurs activités, offrent des formations diverses sur le territoire de Montréal et de ses proches environs.

On peut aussi avancer l'hypothèse que la présence à Montréal des universités McGill et Concordia permettrait de répondre aux besoins de ceux qui désirent étudier en anglais. Comme nous l'avons vu, ces deux établissements collaborent aussi avec des universités francophones, notamment avec HEC, dans l'offre de programmes conjoints en anglais ou bilingues.

S'il y avait un lien qui pourrait être établi entre l'offre de programmes en anglais et le lieu où se trouve un établissement, il faut alors regarder du côté de l'UQAT où, comme cela a été relevé dans la section afférente, la présence de communautés inuites et des Premières Nations explique, dans une optique d'accessibilité à l'enseignement supérieur, cette possibilité aussi offerte de suivre certaines formations en anglais.

Par ailleurs, la place relativement importante qu'occupe l'anglais dans l'offre de programmes de l'Université Laval pourrait peut-être s'expliquer, nous en posons l'hypothèse, non seulement en raison du fait que sa Faculté des sciences de l'administration en fait partie intégrante, contrairement à HEC, un établissement considéré comme étant affilié à l'Université de Montréal et traité ici de manière distincte, mais aussi en raison de l'absence d'établissements anglophones d'enseignement supérieur sur son territoire ou dans son environnement immédiat. Il y aurait ainsi une façon d'attirer, sinon de retenir, des étudiants désireux d'obtenir une partie de leur formation en anglais et susceptibles autrement de s'inscrire dans un autre établissement.

## **5.6. LES DOMAINES D'ÉTUDES ET L'ACCESSIBILITÉ LINGUISTIQUE**

Les domaines d'études associés aux programmes des catégories 5 et 6, à savoir celles qui permettent d'obtenir de 80 % à 100 % de crédits de cours en anglais et qu'on retrouve donc dans 8 établissements, sont pour l'essentiel liés à la gestion et à l'administration des affaires, domaines ainsi présents dans 23 (dont 10 à HEC) des 39 programmes de ces deux catégories, ou 59 %.

Les autres domaines présents dans les catégories 5 et 6 et comptant pour les 16 autres programmes sont fort variés et vont du droit à la médecine et à

l'informatique, ou encore de l'enseignement aux arts plastiques ou à la théologie.

Les programmes en gestion et administration des affaires sont aussi présents dans les catégories 2, 3 et 4, notamment en raison de l'offre de formation de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et de l'École des sciences de l'administration de la TÉLUQ, ou encore en raison des nombreux programmes de baccalauréat de l'Université Laval qui comportent un cours optionnel en anglais, lequel relève de la Faculté des sciences de l'administration.

Le poids relatif ici recensé de ces domaines pourrait en partie s'expliquer par le fait que la langue anglaise est généralement considérée comme étant la langue privilégiée des affaires, ce qui pourrait inviter à son recours dans certains programmes de formation.

Nous avons par ailleurs vu, dans la section 5.2, que les 39 programmes des catégories 5 et 6 se révèlent aussi relativement marginaux, comptant en tout pour 1,4 % de l'ensemble.

Aussi, au regard de ce que nous avons qualifié comme étant de l'ordre de « l'accessibilité linguistique », plus de 30 de ces 39 programmes, soit 76,9 %, peuvent aussi être suivis entièrement en français, si l'étudiant devait privilégier un tel parcours de formation.

Certains des neuf programmes qui ne le permettraient pas sont, pour leur part, soit offerts en collaboration avec d'autres établissements (UdeS) ou en partenariat avec des universités étrangères (HEC), soit destinés à des clientèles particulières (UQAT) ou à des étudiants étrangers (UdeM).

## **5.7. LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION DANS LE SITE WEB**

Les modalités et les principes liés à l'inscription et à la participation à des formations en anglais varient, comme nous l'avons vu plus tôt dans les sections concernées du chapitre 3, selon les établissements et les clientèles visées, et peuvent aussi différer dans les versions française et anglaise du site Web d'un même établissement.

Par exemple, dans ce dernier cas, si les programmes comportant des cours en anglais d'une université sont présentés dans la version anglaise de son site Web comme convenant aux étudiants qui ne maîtrisent pas le français, ce sont plutôt les francophones qui semblent visés dans la description donnée en français de ces mêmes programmes.

Ailleurs, des sites Web s'adressent directement à une clientèle d'étudiants francophones en leur faisant valoir soit la possibilité de parfaire leur connaissance et leur maîtrise de la langue anglaise, surtout lorsqu'elles sont appliquées à leur domaine d'études, soit encore les avantages de pouvoir se préparer à travailler en contexte anglophone, surtout dans les domaines de la gestion et de l'administration des affaires.

Enfin, d'autres établissements privilégient une approche plus neutre, essentiellement descriptive et informative, n'identifiant pas de manière spécifique des clientèles particulières qui seraient visées par l'offre de formation en anglais, ne valorisant pas l'apprentissage de l'anglais ou encore n'y associant pas des bénéfices anticipés.

## **5.8. LES POLITIQUES LINGUISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS**

Depuis que la disposition afférente a été introduite en 2002 dans la *Charte de la langue française*, désormais par son article 88.1, les universités, tout comme les établissements offrant l'enseignement collégial, sont tenues de se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française.

Bien que ces politiques doivent traiter tout à la fois de la langue de l'enseignement, de la qualité du français, de la langue de communication de l'administration de l'établissement et de la langue de travail, nous n'avons ici porté notre attention que sur les deux premiers aspects, considérant l'objet de la présente recherche.

Ces politiques – et pour certaines d'entre elles en processus de révision au moment de la présente recension – énoncent d'abord les principes généraux de l'établissement relativement à l'usage du français comme langue de l'enseignement et à l'utilisation d'un français de qualité. Notons que du côté du réseau de l'Université du Québec, son Assemblée des gouverneurs a adopté en 2002 un énoncé visant à établir les principes directeurs en vertu desquels chacun des établissements peut, selon son contexte propre, adapter et adopter sa politique linguistique.

Si toutes les politiques linguistiques font référence à la *Charte de la langue française* pour essentiellement affirmer l'intention de se conformer à son esprit et à sa lettre, la plupart d'entre elles comportent aussi des objectifs précis à atteindre, pouvant s'agir notamment de la volonté des établissements de favoriser l'usage et la qualité du français, d'encadrer l'apprentissage et l'usage d'autres langues ou de favoriser l'intégration linguistique des non-francophones.

En ce qui a trait plus spécifiquement à la langue de l'enseignement, à celle du matériel pédagogique et à celle des processus et des instruments d'évaluation, les politiques linguistiques stipulent chacune que le français est la langue d'usage, bien que pour certaines activités et dans des conditions particulières, l'emploi d'une autre langue demeure possible. Il peut alors s'agir entre autres des cours de langues et de cultures étrangères, des programmes destinés à des clientèles spécifiques, de la présence d'un professeur invité ne maîtrisant pas suffisamment le français ou encore d'accommodements pour des étudiants non francophones.

Par ailleurs, en lien avec leur politique linguistique et visant la mise en œuvre de celles-ci, les établissements se sont aussi dotés de divers autres outils,

mesures ou mécanismes destinés à la fois à encadrer et à favoriser l'enseignement en français, qu'il s'agisse de plans d'action, de comités de gestion ou de suivi, de règlements, de directives, de règles d'application, de guides ou encore de pages Web spécifiques.

Pour sa part, l'Université de Montréal a créé en 2014 le Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie dont la mission consiste essentiellement à promouvoir et à coordonner les actions de l'établissement en ces matières, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre divers projets, stratégies et initiatives.

En résumé, chacune de ces politiques concourt à la promotion de la langue française et n'encourage pas le recours à la langue anglaise dans les activités de formation, sans toutefois en interdire l'usage lorsque cela est jugé nécessaire.

Par ailleurs, l'étude que le Conseil supérieur de la langue française avait produite en 2019 sur les pratiques linguistiques des ministères et organismes publics du gouvernement du Québec<sup>50</sup> avait démontré que même si 67 % des membres du personnel de l'Administration étaient au fait que le ministère ou l'organisme pour lequel ils travaillent était tenu d'adopter sa propre politique linguistique, seulement 38 % déclaraient alors avoir été formés et informés sur ces politiques.

Il en résultait, selon l'étude, que ce personnel n'était guère en mesure de se référer à cette politique dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil concluait qu'il existait par conséquent un besoin important de formation et d'information sur la politique linguistique gouvernementale tout autant que sur la politique de chaque ministère ou organisme.

Il n'est pas impossible que les politiques linguistiques des établissements universitaires souffrent des mêmes limites, la présente recension n'ayant pas eu comme objectif de le mesurer ou de l'évaluer, si ce n'est que certains indices peuvent le laisser croire et que, en conséquence, il pourrait ici aussi s'avérer utile et pertinent que les universités assurent la promotion de leur politique linguistique respective.

À cet égard, l'article 60 du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, tel que déposé à l'Assemblée nationale le 13 mai 2021, introduit, dans la *Charte de la langue française*, un nouvel article (88.1.1) qui, s'il devait être adopté ainsi, stipulerait ceci : « L'établissement doit également établir des mécanismes de consultation et de participation de ses étudiants et des membres de son personnel permettant de les associer à l'élaboration de cette politique [linguistique] ». De plus, l'article 62 de ce même projet de loi introduit un autre article (88.5) qui, s'il était aussi adopté tel quel,

---

50. Conseil supérieur de la langue française. (2019). Pratiques linguistiques des ministères et organismes publics du gouvernement du Québec, p. 123-126.

ferait en sorte de spécifier ceci : « Un établissement d'enseignement doit diffuser sa politique linguistique auprès des membres de son personnel et des étudiants et la publier sur son site Internet ». Précisons ici que le terme « établissement » comprend les universités comme les établissements d'enseignement collégial.



## CONCLUSION

Nous ne visions pas l'absolue exhaustivité de la recension des programmes concernés ni ne pouvons prétendre l'atteindre, considérant divers facteurs propres au procédé même de la collecte d'information, au moment où elle a été réalisée, à la configuration des sites Web visités et, enfin, à la nature des renseignements colligés, non conçus pour être nécessairement uniformes et comparables.

Cette recherche visait plutôt à faire état de constats et de tendances en ce qui a trait à l'offre de formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec et, en ce sens, bien qu'ils y soient nommément identifiés et leurs offres de cours recensées à un moment donné, il est entendu qu'il ne s'agissait pas de leur délivrer au même moment des certificats de bonne conduite ni de mener un exercice de contrôle au regard de la mise en œuvre des politiques linguistiques de ces établissements.

Rappelons que la teneur du chapitre 1 permet de situer dans une perspective plus large cette problématique de la présence de la langue anglaise dans les activités de l'enseignement supérieur.

Le Conseil supérieur de la langue française s'est ainsi depuis longtemps intéressé à la question de la présence de l'anglais dans les mondes académique et scientifique, et des conséquences qu'elle peut entraîner, notamment au regard de la capacité de la langue française à exprimer la science et à soutenir la formation.

Au cours des années 1980 et 1990, le Conseil y a consacré trois avis portant principalement sur la place du français dans l'activité scientifique et technique, ainsi que dans l'information et les publications de même nature. Déjà, ces avis faisaient notamment état des préoccupations que suscitait la place grandissante de l'anglais dans les publications scientifiques.

Plus tard, en 1998, à l'occasion d'une consultation sur l'avenir de l'université, menée alors par la ministre de l'Éducation, le Conseil proposait que les établissements universitaires mettent en œuvre les moyens dont ils disposent pour favoriser l'utilisation du français comme langue scientifique. Il soulignait aussi l'obligation de ces établissements d'offrir leurs cours en français à tous les cycles d'enseignement.

Par la suite, en 2012, le Conseil brossait un premier portrait des pratiques linguistiques en cours dans la formation des étudiants universitaires inscrits aux cycles supérieurs dans des universités francophones et de celles que l'on trouve dans les diverses activités de formation, dont les thèses et les mémoires. Le rapport soulignait une présence de l'anglais, plus marquée dans certains domaines d'études que dans d'autres.

Nous avons également vu, dans le chapitre 2, que l'usage de la langue anglaise dans les établissements d'enseignement supérieur de nombreux pays de

l'espace européen était un phénomène en croissance, comme l'ont successivement démontré en 2002 et en 2010 les recherches de Claude Truchot, et comme le confirment encore aujourd'hui les données les plus récentes à ce sujet.

Le processus de Bologne de 1998 et avant lui la création du programme de mobilité étudiante Erasmus en 1987 avaient présidé à ce renforcement du mouvement d'internationalisation de l'enseignement supérieur européen et à la mise en place conséquente de formations en langue anglaise. Ces perspectives n'ont pas non plus échappé à la France.

La synthèse de la recension nous a permis de conclure qu'il y avait aussi au Québec une présence de l'anglais dans l'offre de formation des établissements universitaires francophones.

Ce recours à la langue anglaise semble toutefois s'exercer dans des proportions moindres que ce que laissent présager soit une tendance internationale dans les pays n'ayant pas l'anglais comme langue nationale, soit une tendance qui avait déjà cours au Québec au regard de la langue des productions à caractère scientifique, soit la tendance qu'auraient les établissements québécois à faire en sorte d'attirer une clientèle internationale, souvent anglophone, soit peut-être enfin une tendance qui semblerait se dessiner à l'enseignement collégial québécois.

Cette présence se manifeste aussi dans des domaines d'études particuliers, quand ce n'est pas dans un contexte spécifique, là où l'environnement immédiat dans lequel se trouve un établissement pourrait l'expliquer, dans une perspective alors d'accessibilité aux études supérieures.

Rappelons brièvement que des 2 713 programmes recensés dans la présente étude, plus de 88,5 % sont de catégorie 1 et permettent ainsi d'obtenir une formation entièrement et exclusivement en français, faisant en sorte qu'un peu plus d'un dixième de l'offre globale peut comporter une composante en anglais plus ou moins importante.

En y ajoutant les programmes de catégorie 2, cela fait en sorte que près de 95 % de tous les programmes des 15 établissements universitaires francophones du Québec ne comportaient pas, au printemps et à l'automne 2020 de même qu'à l'hiver 2021, de composantes permettant d'obtenir plus de 19 % de crédits de cours en anglais.

Pour leur part, les programmes des catégories 5 (de 80 % à 99 % de crédits de cours en anglais) et 6 (100 % de crédits de cours en anglais) se révèlent relativement marginaux, comptant en tout, avec seulement 39 programmes, pour 1,4 % de l'ensemble.

Aussi, les domaines d'études associés à ces 39 programmes sont en bonne part, soit à 59 %, liés à la gestion et à l'administration des affaires. Le poids relatif ici recensé de ces domaines pourrait en partie s'expliquer par le fait que

la langue anglaise est généralement considérée comme étant la langue privilégiée des affaires, ce qui pourrait inviter à son recours dans certains programmes de formation. Ce phénomène est aussi non seulement observable en Europe, mais il l'avait déjà été plus tôt par le Conseil, dès 2012, et même par d'autres avant lui.

Par ailleurs, au regard de ce que nous avons qualifié comme étant de l'ordre de « l'accessibilité linguistique », 30 de ces mêmes programmes, soit 77 %, pouvaient aussi être suivis entièrement en français. En d'autres termes, rares sont les cas pour lesquels un programme – voire un cours – offert en anglais revêt un caractère exclusif et ne permettrait pas alors à un étudiant de suivre un même parcours universitaire en français.

La présence de l'anglais dans la formation universitaire francophone au Québec se manifeste certes autrement de diverses manières, des récits, des témoignages, des relevés, des sondages ou des enquêtes en faisant montre. Il peut s'agir en cela des travaux exigés, des lectures imposées, des examens soumis, des plans de cours déposés, du matériel pédagogique disponible, sinon de la tenue de séminaires et de la production de thèses. L'anglais occupe aussi une place importante du côté de la recherche universitaire et des publications scientifiques. Le Conseil ne peut que déplorer ces tendances.

Il n'en demeure pas moins, selon ce que démontre la présente recension, que les programmes eux-mêmes sont essentiellement offerts en français.

Nous n'avons pas été ici en mesure de constater s'il y avait eu un accroissement de l'offre de formations universitaires en anglais, ni de quelle nature ou de quelle ampleur il serait, et ce, en raison de l'absence de paramètres semblables à ceux qui ont été utilisés dans la présente étude. De tels travaux pourraient par contre être menés dans un horizon de quelques années.

Cette offre de cours en anglais dans les établissements francophones devrait par ailleurs se voir encadrée de nouvelles balises, sinon de restrictions, en lien avec des dispositions que propose le projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, tel que déposé à l'Assemblée nationale le 13 mai 2021.

Ainsi, l'article 58 du projet de loi introduit, dans la *Charte de la langue française*, un nouvel article (88.0.13) qui, s'il devait être adopté ainsi, mentionnerait ceci : « Un établissement d'enseignement universitaire francophone doit veiller à ce que l'enseignement offert en français ne soit pas donné dans une autre langue. » Plus loin, en lien avec les politiques linguistiques que doivent adopter les établissements universitaires et collégiaux, l'article 61 de ce même projet de loi modifie l'article 88.2 de la *Charte* par un nouvel alinéa qui, s'il était aussi adopté tel quel, ferait en sorte de stipuler ceci : « La politique [linguistique] précise les conditions et les circonstances dans lesquelles une langue autre que le français peut être employée en conformité avec la présente loi, tout en maintenant un souci d'exemplarité et en poursuivant l'objectif de ne pas

permettre l'usage systématique d'une autre langue que le français au sein de l'établissement. »

Nous avons établi ce portrait strictement en lien avec l'offre de formation et les orientations la soutenant. Nous n'avons pas ainsi tenu compte de certains autres indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur et à la langue, tels l'effectif universitaire, la langue maternelle des étudiants, leur provenance ou encore la fréquentation des établissements, francophones comme anglophones. À cet égard, nous référons le lecteur à d'autres sources.

Les raisons, les motifs, les conjonctures, voire les déterminants historiques qui permettraient d'expliquer la présence plus ou moins grande de l'offre de formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec sont à la fois nombreux et variés, certains étant propres à la dynamique linguistique québécoise.

Cette présence s'inscrit aussi dans des perspectives et des tendances qui se manifestent dans d'autres sociétés occidentales où l'anglais n'est pas la langue nationale, et elle résulte de plus de la position de la langue anglaise dans les univers économique, social et culturel.

Bien qu'elle soit moins forte que présumée et plus marquée dans certains établissements que dans d'autres, l'offre de formation en anglais à l'enseignement universitaire francophone au Québec apparaît comme un sujet d'intérêt et comme un phénomène qui, selon le Conseil, mérite une observation constante étant donné l'attrait déjà important, voire grandissant de la langue anglaise dans diverses sphères d'activités au Québec et son incidence potentielle sur la carte de formation que pourraient établir les établissements universitaires, sur la langue de transmission des connaissances, sur la langue de communication, sur les pratiques linguistiques futures des étudiants et, enfin, sur l'avenir même du français au Québec.



800, place D'Youville, 13<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P4  
Téléphone : 418 643-2740  
Télécopieur : 418 644-7654  
Courriel : [cslf@cslf.gouv.qc.ca](mailto:cslf@cslf.gouv.qc.ca)

[cslf.gouv.qc.ca](http://cslf.gouv.qc.ca)

**Conseil supérieur  
de la langue  
française**

**Québec** 